U d'/of OTTAWA
39003003485405

CE

803-Mono-448

LA SITUATION

DES SLAVES ET DES ROUMAINS

EN AUTRICHE-HONGRIE

BRUXELLES. — P. WEISSENBRUCH, IMPRIMEUR DU ROI
RUE DU POINÇON, 45

AVR 19 1974

CE

LA SITUATION

DES SLAVES ET DES ROUMAINS

EN AUTRICHE-HONGRIE

*

LES CROATES

PAR

A.-G. DRANDAR

BRUXELLES
LIBRAIRIE FALK FILS
15-17, RUE DU PARCHEMIN

PARIS
LIBRAIRIE FÉLIX ALCAN
108, BOULEVARD SAINT-GERMAIN

1900

TOUS DROITS RÉSERVÉS

403656

DB
34
.C7 D73
1900

A

MON BON AMI

M. KYRIAK A. ZANKOFF

ANCIEN AGENT DIPLOMATIQUE ET EX-MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

DRANDAR

AVANT-PROPOS [1]

Si le contenu de l'ouvrage actuel n'est consacré exclusivement qu'à l'un des peuples slaves qui habitent la vaste monarchie des Habsbourgs, il se rapporte également à tous les autres peuples soumis à sa domination, à l'exception des Allemands et de leurs compagnons d'exploits, les juifs. Tous ces peuples, en effet, ont lutté depuis des siècles et luttent encore pour la défense de leurs droits historiques, nationaux, et humains, que l'élément dominant allemand et le gouvernement menacent par des ruses et des instigations de toute sorte, de ravir et d'annuler. De sorte que l'histoire des Croates, décrite dans ce livre, pourrait être nommée en toute assurance l'histoire de

[1] La présente brochure devait paraître l'année dernière. Par suite d'événements imprévus, sa publication a été retardée jusqu'en 1900. Aucune modification n'a été faite. L'appendice est de l'année 1899.

tous les peuples slaves qui habitent l'Autriche-Hongrie, ainsi que des Roumains de la Transylvanie.

A lire cette histoire des Croates, on verra clairement que l'élément allemand, quoique beaucoup moins nombreux en comparaison que les autres nationalités de l'empire austro-hongrois, a depuis longtemps, pour garder le pouvoir, adopté comme principe politique la devise *divide et impera*. Par suite, toute son attention jusqu'à présent a toujours eu pour but d'inventer des moyens et de chercher des occasions propres à semer la discorde parmi les autres nationalités non allemandes et à les rendre hostiles les unes aux autres. C'est ainsi que manœuvre l'élément allemand, en dépit de sa minorité frappante, pour conserver toujours la domination.

Quand on parle de l'élément allemand, il est sous-entendu qu'il faut entendre d'abord la dynastie régnante qui, gouvernant sur quarante millions de sujets dont les trois quarts sont de nationalité étrangère, se voit contrainte d'employer tous les moyens possibles pour se soutenir. Cette dynastie — l'histoire le témoigne — doit recourir à l'astuce et à tous les moyens illicites pour conserver sa couronne. Mais si l'élément allemand en Autriche-Hongrie, avec la dynastie des Habsbourgs à sa tête, doit suivre vis-à-vis des autres nationalités une politique aussi immorale, cet empire dualiste et hétérogène — l'Autriche-Hongrie — s'est trouvé acculé à une autre nécessité. Par suite des nationalités diverses qui le peuplent, de

la situation géographique qu'il occupe, des voisins puissants qui l'entourent à l'est, au nord et à l'ouest, et qui ne lui laissent pas jouer vis-à-vis d'eux le rôle politique et commercial qu'il désirerait, cet empire s'est vu inévitablement contraint de tourner ses regards vers le Midi et d'y exercer la même politique préjudiciable faite de basses fraudes, de flatteries trompeuses, de commérages, d'instigations astucieuses, de lâches trahisons et de mille autres infamies envers les peuples et les États de la péninsule balkanique. Toutes ces manœuvres ont naturellement pour but de les tenir les uns les autres dans un état d'hostilité réciproque et de leur enlever les moyens de s'affermir, afin de les dominer sur le terrain économique s'il ne peut pas les soumettre au point de vue politique.

L'Autriche est en Europe la seule puissance dynastique, c'est-à-dire dont le moyen, le centre et la force organique ne consistent pas dans la nation, mais dans la dynastie qui, en dehors du royaume de Hongrie, personnifie tout l'État.

Au reste, il apparaît des œuvres de différents auteurs comme Gervinus, Sorel, Carolidès et beaucoup d'autres, que le fondement de la politique austro-hongroise vis-à-vis de ses propres nationalités non allemandes, ainsi que des États voisins et particulièrement des peuples balkaniques, consistait et consiste encore dans une duplicité fondée sur la devise que nous avons dite : *Divide et impera*. Cette politique de l'Autriche non seulement manque de grandeur et de moralité, mais

encore elle est contraire à tous les droits, à tous les progrès et à la liberté des chrétiens orthodoxes de la péninsule balkanique, comme elle est contraire à toutes les aspirations de ses sujets non allemands, au développement et à l'égalité de leurs droits. Or, en ces derniers temps, ces sujets de l'Autriche ont pris suffisamment conscience d'eux-mêmes pour réclamer une existence politique nationale. Aussi ne cessent-ils de lutter pour l'acquisition de leurs droits imprescriptibles, politiques et civils.

La politique de l'Autriche-Hongrie tend même de nos jours à aider à la dislocation de l'empire turc en Europe, mais à condition que ce partage soit à son profit et non pas au profit des autres. Sous le masque fallacieux d'une certaine politique soi-disant conservatrice, la diplomatie austro-hongroise s'entend merveilleusement à exciter et à soutenir des émeutes et des collisions perpétuelles entre les chrétiens de la péninsule balkanique. C'est pourquoi nous la voyons à l'époque actuelle inciter les Albanais contre la population serbe, et, avec l'aide des jésuites, réussir à transplanter les Albanais près de la frontière serbe. Son but est de s'assurer un passage libre entre le Monténégro et la Serbie dans le sandjak (province) de Novi-Bazar, afin de pouvoir pénétrer jusqu'à Salonique. C'est pourquoi nous la voyons inciter constamment les Serbes contre les Bulgares, les Bulgares contre les Serbes, les Roumains contre les Bulgares, etc. De même, les derniers troubles de l'Albanie et de la

Macédoine ne sont que le fruit des intrigues clandestines nouées par l'Autriche-Hongrie [1].

De quelle manière elle avait agi avec la Bosnie et l'Herzégovine et comment elle a traité les plaintes de la population de ces deux provinces, exposées dans les memorandums [2] envoyés à l'empereur François-Joseph et qui faisaient appel à l'opinion publique de l'Europe, tout le monde le connaît bien. La monarchie austro-hongroise poursuit sa politique avec une audace croissante, en se couvrant d'une phrase élastique et vague : « la protection des intérêts autrichiens ». Cette

---

[1] L'Autriche-Hongrie cherche non pas la paix mais les désordres dans la péninsule balkanique, afin d'en profiter au mieux de ses intérêts. Les troubles incessants en Macédoine et l'agitation en Bulgarie et en Serbie sont fomentés et soutenus par l'Autriche, car ils servent ses intérêts. Plus il y a de désordres dans la péninsule, plus les intérêts autrichiens en retirent de profit. Que les peuples serbe-bulgare périssent, que la Macédoine et l'Albanie restent un foyer permanent d'anarchie, peu importe, pourvu que les intérêts de l'Autriche n'en souffrent pas. Son égoïsme surpasse celui de l'Angleterre.

[2] Les memorandums présentés à l'empereur sont restés sans résultat. Sous le gouvernement turc, leurs droits et leurs privilèges furent au moins respectés, tandis que l'humaine Autriche les leur enleva tous. Mostar, la capitale de l'Herzégovine, était restée six mois sans prêtres et les églises fermées. A l'époque de Metternich, une députation se rendit à Vienne pour solliciter la protection de l'Autriche contre l'oppression des Turcs. Pour toute réponse, Metternich dit aux Bosniaques que, « pour leur bonheur, ils n'avaient rien de mieux à faire que d'embrasser l'islamisme ». Aujourd'hui M. Kallay leur dit « qu'ils feraient mieux d'embrasser le catholicisme pour cesser toute persécution ultérieure ». En même temps, les jésuites d'origine croate y développent leur propagande. Or, le but de M. Kallay n'est pas religieux, mais exclusivement politique : il veut semer la discorde entre deux branches (serbe et croate) de la même race, qui ne diffèrent que par la religion.

prétendue protection n'est autre chose qu'un prétexte pour légitimer la conquête violente et servir la réaction astucieuse contre la Renaissance et contre tout progrès des peuples chrétiens de l'Orient.

Mais l'histoire est là. Elle nous éclaire suffisamment sur la fourberie de l'Autriche à l'égard de la Grèce pendant la lutte de cette petite nation pour se délivrer du joug des Turcs. Rigas Phéraios et le prince Ypsilanti, ces deux vaillants champions de la liberté grecque, ne moururent-ils pas dans les supplices, grâce à la diplomatie inhumaine de l'Autriche? On sait aussi quelles souffrances la politique déloyale de Metternich fit endurer à cette nation martyre, la Grèce, pendant sa lutte inégale avec l'empire turc. Par malheur, que voit-on maintenant? Le gouvernement de ce même État, affranchi avec tant de peine, a eu la faiblesse, comme nous l'apprennent les journaux, de demander des officiers instructeurs pour son armée vaincue dans la dernière guerre avec la Turquie à cette même Autriche-Hongrie. Quelle myopie impardonnable de la part des hommes d'État grecs! Ces derniers ne se souviennent-ils pas que la politique de l'Autriche, secrète, hypocrite, traînée avec une extrême finesse, réalisait son chef-d'œuvre à Constantinople? Le but de cette politique était alors sûrement et incontestablement l'anéantissement des insurgés grecs. Les hommes d'État qui présidaient aux destinées de l'Autriche se repaissaient à tout moment de toutes les nouvelles anonçant des défaites subies par les Grecs.

Le sultan lui-même connaissait fort bien et très exactement ces dispositions des hommes d'État et des diplomates autrichiens. Dès le commencement de ces complications, Metternich avait tissé un double fil des relations ouvertes et secrètes entre l'Autriche et la Turquie, fil qui, un peu plus tard, lorsque les rapports entre Vienne et Londres eurent été modifiés en faveur de la Grèce, se voyait si clairement et si ouvertement que Canning ne s'était pas gêné d'en faire directement des reproches à l'internonce [1] de Constantinople.

Par bonheur pour la Grèce, l'empereur Nicolas Ier avait complètement transformé la politique de son frère Alexandre Ier. Le duc de Wellington, envoyé pour porter de la part de son souverain des compliments de condoléance à l'empereur Nicolas à l'occasion de la mort de l'empereur Alexandre survenue à Taganrok, sut intéresser le jeune empereur au sort de la Grèce et réussit à le faire entrer dans ses vues. Il lui démontra d'ailleurs le désintéressement de l'Angleterre dans cette affaire et présenta à l'empereur un projet, qui servit plus tard de base aux négociations diplomatiques. Le jeune empereur l'accepta, car il voulait inaugurer une politique tout à fait nouvelle.

Le protocole de 1826 signé à Saint-Pétersbourg fut présenté à la Porte par les puissances médiatrices: la

---

[1] Le poste d'internonce a déjà depuis longtemps transformé l'Autriche en ambassade.

France, la Russie et l'Angleterre; mais il fut repoussé par le cabinet ottoman. La Turquie fit adresser un ultimatum inspiré par l'Autriche, qui ne laissait d'autre choix aux puissances médiatrices que d'abandonner leur médiation ou d'appuyer le protocole par la force. Cette dernière issue fut adoptée.

Le 6 juillet 1827, les trois puissances signèrent à Londres un traité pour assurer l'indépendance de la Grèce par la force navale. La sanction de ce traité fut l'anéantissement de la flotte turque devant le port de Navarin, le 20 octobre 1827, quoique la paix ne fût rompue officiellement que quelque temps après. La Russie déclara la guerre à la Porte, le 14 mars 1828; la Turquie fut battue et la paix signée à Andrinople, le 14 septembre 1829. Ce fut donc contre la volonté et malgré les intrigues de l'Autriche que la Grèce fut délivrée de la domination turque.

Vis-à-vis de la Serbie, l'Autriche a suivi la même politique immorale dans le premier quart de siècle actuel, depuis le commencement de l'insurrection des Serbes contre le joug turc jusqu'à l'avènement au trône du roi Milan, qui se jeta ouvertement dans les bras de l'Autriche, surtout dès le commencement de 1882. Parmi les autres maux que l'Autriche fit à la Serbie, il suffit seulement de se rappeler le bombardement de Belgrade par la garnison turque, quand l'Autriche aidait cette dernière à ne pas céder les forteresses à la Serbie.

Il est important de mentionner encore une tactique

chère à l'Autriche. Quand elle veut ruiner un peuple, elle commence par y envoyer des juifs [1], les plus raffinés de ses sujets, qui sont les précurseurs d'exploitations politiques et économiques qui vont suivre. Ces juifs jouent un double rôle humiliant : ils démoralisent et exploitent le peuple. Ils ont réussi à émasculer imperceptiblement et avec une grande habileté la vitalité du jeune peuple serbe en introduisant dans la population le goût du libertinage et en impliquant le gouvernement serbe dans les emprunts relatifs à

---

[1] Nous ne voulons pas être suspect de sectarisme, mais comme le judaïsme est devenu dans le monde entier l'organe de différentes actions criminelles ayant pour mobile l'intérêt, il n'est pas étonnant que l'antisémitisme se propage de plus en plus. La haine contre les juifs grandit tous les jours, et pourrait aboutir à des conséquences tragiques. La raison en est qu'en général le juif est porté à des exploitations indignes, qui lui permettent de s'approprier, sans le moindre remords de conscience, des richesses aisément acquises. Tous les contemporains de la guerre franco-allemande savent combien de juifs furent punis de mort pour avoir maraudé sur les champs de bataille, dépouillant les blessés de leur argent, de leurs montres, de leurs bagues, et les achevant s'ils criaient. Pendant les massacres bulgares, en 1876, de Batak-Peruchtitza, les juifs achetèrent à vil prix les dépouilles, et lors du dernier massacre des malheureux arméniens ils achetèrent aux Turcs leur butin. Évidemment, il est injuste de rendre la race tout entière responsable des crimes de quelques-uns et de la proscrire en masse ; mais des faits comme ceux que nous venons de citer expliquent dans une certaine mesure les rigueurs adoptées par quelques nations contre les israélites. La Russie les a chassés de son territoire. Le gouvernement roumain, à la suite de la dernière aventure de Bukarest, a pris contre eux des mesures plus sévères encore. Il leur est interdit dorénavant de devenir fonctionnaires gouvernementaux et communaux, d'être entrepreneurs dans les entreprises gouvernementales et communales, de se présenter comme fournisseurs de l'armee, etc.

Même en France, ce pays de la haute civilisation, cette puissance

l'improbe *Länderbank*. Après ces procédés honteux, il n'a pas été difficile à l'Autriche de faire de la Serbie presque une de ses provinces. Chacun sait quelle est la situation actuelle de la Serbie au point de vue financier et politique.

Ce sont encore les mêmes procédés qui furent mis en œuvre contre la Bulgarie sous le régime de Stambouloff. Que d'innocents furent pendus et ruinés par cette astucieuse diplomatie autrichienne, qui avait en Stambouloff un instrument aveugle ! Chose admirable !

---

d'Israël se fait sentir. On se rappelle les scandales de l'affaire du Panama. Nous voyons maintenant l'affaire Dreyfus, où l'influence de l'argent a souillé une très noble cause. S'il est incontestable en effet que des hommes de cœur et d'énergie, des « intellectuels » d'un désintéressement complet se sont employés avec un admirable dévouement à la réhabilitation d'un innocent, il faut bien avouer que l'argent juif n'a pas été épargné pour la propagande et que la solidarité d'Israël ne s'est jamais mieux affirmée, faisant ainsi une question religieuse de ce qui devait rester une question de justice. Il faut en dire autant, d'ailleurs, pour être juste, des fanatiques antisémites.

Quoi qu'il en soit de ce cas particulier, trop complexe pour être seulement effleuré, et sans prendre au pied de la lettre les affirmations apportées à la tribune de la Chambre française par le député de Beauregard, qui prédisait que sous la pression juive la France disparaîtrait à la fin du xxe siècle, comme la Pologne, il est incontestable qu'il y a un danger juif, car les juifs tendent à monopoliser toutes les richesses entre leurs mains et, par conséquent, à détenir la toute-puissance. Il faut se mettre en garde contre ces grands spéculateurs, non parce qu'ils sont de religion juive — quelques-uns ne le sont pas, et il y a sur ce point bon nombre de chrétiens qui sont juifs —, mais parce que ces fortunes colossales sont un danger pour les nations.

Pour revenir à notre sujet, si la France elle-même doit se garder des juifs, que peut faire un État aussi jeune que la Bulgarie? Pourquoi ne prend-t-elle pas des précautions nécessaires contre l'irruption des juifs étrangers, chassés de la Russie, de la Roumanie, de l'Autriche, etc.?

l'Autriche tente de s'imposer au peuple bulgare comme une protectrice désintéressée! Souvenons-nous seulement, parmi tant d'autres faits, de sa dernière trahison sur le pyroscaphe *Germania*, où deux Bulgares ont été livrés par le consul autrichien à Roustchouk et tués par la gendarmerie turque, et nous verrons que tout se passait de la même manière jusqu'à la division même de la Bulgarie de San-Stephano en cinq parties à Berlin, division dont l'auteur principal a été l'Autriche.

La bienveillance et le *désintéressement* dont ne cesse de se vanter la diplomatie austro-hongroise dans ses déclarations officielles, toutes les fois qu'il s'agit des questions vitales et du développement des États balkaniques, se sont manifestés très clairement encore dans la conduite de l'Autriche-Hongrie à propos du traité de commerce conclu entre elle et la Bulgarie. Avant la conclusion de ce traité et même durant les négociations, le gouvernement austro-hongrois avait promis solennellement au gouvernement bulgare qu'une fois le traité conclu les capitulations seraient levées. Mais à peine le traité fut-il signé qu'il éludait cette promesse solennelle et cherchait mille prétextes pour s'y soustraire; il tenait au contraire plus que jamais à ses chères capitulations.

Ce fut la même diplomatie qui poussa le roi Milan, encore inexpérimenté, à déclarer la guerre à la Bulgarie. Cette diplomatie ne voulait pas laisser croître entre les deux peuples frères une bonne intelligence;

elle voulait, au contraire, les diviser par le sang et la religion.

Le détrônement du feu prince Alexandre de Battenberg fut la cause de la tyrannie de Stambouloff, qui dura huit ans, et pendant laquelle l'Autriche sut s'établir en Bulgarie. En détrônant ce prince bulgare, M. Karaveloff a commis un impardonnable crime d'État, et il aura à répondre de cette trahison devant l'histoire, de même que de la convention conclue entre la Bulgarie et la Turquie [1], par laquelle les localités stratégiques de Karjali furent cédées à cette dernière.

Il faut avouer que la Bulgarie a connu de durs moments sous le régime de Stambouloff et que l'effet s'en fait encore sentir. Son existence aujourd'hui n'est pas encore très certaine et très assurée, car la Russie n'a plus envers le peuple bulgare cette confiance qu'elle lui témoignait avant le détrônement du prince de Battenberg.

Tout le monde sait que, depuis ces derniers temps, il n'y a entre la Russie et l'Autriche qu'une simple entente concernant la question orientale, dans le but d'assurer la paix européenne et le maintien du *statu*

---

[1] Par la même convention M. Karaveloff, russophile d'aujourd'hui et russophobe d'alors, a commis encore une autre trahison envers son pays, en livrant l'armée bulgare à la merci du sultan. Mais la Russie a annulé cette clause honteuse. M. Jlia Tzanoff, ex-ministre des affaires étrangères, a déclaré à un correspondant hongrois qu'il regrettait le dernier fait, et que le grand-vizir aurait commis une grande imprudence en présentant cette convention à la ratification des puissances signataires dans la conférence de Top-hané, en 1886.

quo en Orient. Or, les Autrichiens font courir des bruits bien différents; ils disent que la sphère d'influence de ces deux États en Orient est partagée entre eux.

Ce même Karaveloff, *homme fatal*, comme le nomme le peuple bulgare, reprend aujourd'hui le même système en commençant à louer dans son organe *Znamé* (le Drapeau) le prince actuel Ferdinand, absolument comme il louait le prince de Battenberg pour s'attirer ses bonnes grâces, et il avait réussi à un tel point que Battenberg disait : « Celui qui serait contre Karaveloff serait contre moi-même. » Pour le moment, le but de Karaveloff est de parvenir de nouveau au pouvoir et de préparer ainsi de plus grands malheurs pour la Bulgarie. Mais le prince régnant lui confiera-t-il le pouvoir?

Comme nous l'avons dit plus haut, sous le régime de Stambouloff l'Autriche s'était établie en Bulgarie et dirigeait l'État. Les journaux vendus bulgares chantaient les louanges de l'Autriche et s'attaquaient furieusement à la Russie, en répétant que cette dernière voulait faire de la Bulgarie une province transdanubienne. De nos jours encore quelques-uns de nos journaux continuent de chanter cette antienne.

La presse austro-hongroise incitait les Bulgares à attaquer les Russes, et sous l'influence de ces excitations certains Bulgares avaient même osé déchirer en morceaux le portrait du tzar Alexandre III à Roustchouk; d'autres avaient tiré à Sofia sur le monument

du tzar libérateur Alexandre II. Les Autrichiens avaient peine à contenir leur joie en voyant que la haine entre la Russie et la Bulgarie menaçait de devenir irréparable.

Est-il possible que quelques hybrides de Bulgares, dont le chef a payé son crime de sa tête, puissent répandre la haine contre la Russie dans le cœur des vrais Bulgares? Nous n'oublierons jamais les paroles historiques prononcées, les larmes aux yeux, par l'empereur Alexandre II aux délégués, MM. Zankoff et Balabanoff, à l'audience de 1876 : « Dites au peuple bulgare que je ne sais pas ce que pensent les autres puissances; quant à moi, je ne me contenterai plus, cette fois, de paroles vagues et de promesses. Si l'affaire ne se termine pas selon mon désir et si les autres se contentent de simples paroles, nous marcherons en avant en invoquant le nom de Dieu, et nous accomplirons notre devoir. » Paroles mémorables qui sont imprimées dans le cœur de tout vrai Bulgare et se transmettront de génération en génération.

Dès que l'influence autrichienne eut pris racine dans le pays, l'Autriche conseilla Stambouloff par l'entremise de son ex-représentant M. Buriau, qui passait presque des journées entières auprès de celui-là en lui apprenant les façons les meilleures d'organiser l'espionnage et la police secrète, pour assurer la sécurité intérieure. A la mort de Stambouloff, en effet, on a trouvé une liste sur laquelle étaient inscrits environ 4,000 espions, dont 460 seulement pour Sofia, et la

plupart de ces espions étaient sujets autrichiens [1].

La violation du secret des lettres était poussée si loin que la correspondance était devenue impossible pour le public. Cela rappelle le mot du fameux homme d'État prussien M. Stein, qui, en écrivant à un de ses amis, disait entre autres : « J'ai reçu ta lettre par la poste autrichienne — cela veut dire que sans doute elle a été ouverte. » Une pareille coutume était devenue fréquente pendant le temps de Stambouloff, et aujourd'hui même la contrée n'a pas encore pu s'y soustraire définitivement.

Une fois maîtresse du pays, et comme elle avait trouvé de l'appui près de quelques autres grandes puissances, l'Autriche se mit à y envoyer des juifs, comme elle l'avait fait auparavant en Serbie, pour corrompre le corps des fonctionnaires et des officiers. Elle réussit jusqu'à un certain point. Le luxe, qui est tout à fait contraire au caractère bulgare, commença à se répandre parmi l'élite intellectuelle et surtout parmi les officiers; il devint naturel de suborner des fonctionnaires pour diverses entreprises dans quelques départements, et surtout au ministère de la guerre.

P. Kaufmann, bien connu à Sofia, individu suspect et d'un passé obscur [2], fut recommandé aux ministères,

---

(1) Voir mon dernier ouvrage : *Les événements politiques en Bulgarie depuis 1876 jusqu'à nos jours*, p. 296. Paris-Bruxelles, 1896.

(2) Un des amis de ce Juif racontait à plusieurs personnes que la Bulgarie n'avait aucun crédit à l'étranger et que c'était lui qui le lui

après le détrônement de Battenberg, par l'agence diplomatique d'une des grandes puissances. Ce juif dépensa son activité à faire différents achats chez Krupp et autres pour l'armée bulgare. Son exploitation réussit au détriment du fisc et atteignit bientôt son apogée.

Quand le terrain fut ainsi préparé, grâce à la dépravation des mœurs et à la corruption des fonctionnaires, il devint facile à l'Autriche d'impliquer la Bulgarie dans des emprunts d'État, en faisant adopter l'usuraire *Länderbank*.

L'influence de l'Autriche en Bulgarie disparut après la chute de son pilier principal Stambouloff, et surtout après le rétablissement formel des relations amicales entre la Russie et la Bulgarie. On conçoit que la diplomatie autrichienne n'ait pu rester indifférente à cette fâcheuse tournure des événements et qu'elle ait cherché l'occasion de se venger. Le meurtre de la malheureuse chanteuse Anna Simon fut un prétexte bien venu. Le but cupide de cette diplomatie hypocrite apparut alors clairement; on eut une nouvelle et triste preuve de la vexation d'un petit État par un grand.

Voici un simple fait à l'appui de ce que nous avançons. Dans l'été de 1897, un correspondant du *Berliner*

---

créa (?). Cette même personne a été décorée sur la présentation d'un ministre digne dans ce cas d'un blâme sévère. Je pense que, si les décorations sont des marques honorifiques, un personnage de cet acabit ne les mérite pas. (V. les journaux bulgares : *le Svetlina*, 1896, 7 juin, n° 1; *le Nove Otzive*, 1899, n° 246, 26 septembre; *Nove Ist. Télégraphe*, 1899, 22 et 30 octobre, n° 33 et 35.)

Localanzeiger vint à Cobourg où le premier ministre, le Dr Stoïloff, accompagnait le prince Ferdinand, et réussit à avoir une entrevue avec le ministre. La conversation naturellement tomba sur l'assassinat d'Anna Simon, au sujet duquel les journaux autrichiens et allemands avaient pris à partie avec une extrême violence la Bulgarie et son prince, sous le seul prétexte que le fauteur principal de ce crime hideux était fortuitement le capitaine Boïtcheff, l'ordonnance du prince attaché à la suite de la princesse, et que cet officier indigne et immoral, en abusant de sa position, avait réussi à impliquer également dans ce crime la police de Plovdif [1].

En signalant ce fait, M. Stoïloff dit au correspondant que les attaques de la presse autrichienne et allemande, au sujet de cette affaire, étaient injustes, puisqu'on pourrait trouver partout en Europe des crimes analogues et même plus grands. Mais il ne lui vint pas à l'esprit de faire une allusion quelconque à certains cas précis et surtout à celui du malheureux prince héréditaire d'Autriche Rodolphe et de la baronne Vetchera.

---

[1] Le maître de police Novélitch est un étranger, aventurier, d'un passé très obscur, ainsi que le montrèrent les recherches faites après le meurtre d'Anna Simon. Sa nomination à un poste si élevé fut sans contredit une grande faute de la part du ministère et, en général, il faut avouer que le sentiment d'un certain orgueil fait encore défaut au peuple bulgare. Nous demandons quelle instruction spéciale a reçu le levantin Vernazza pour occuper un poste aussi élevé au ministère des affaires étrangères, ou Mintzes, ce juif condamné à dix jours d'arrêt pour une rixe et cependant professeur à l'école supérieure.

Et pourtant le correspondant peu consciencieux du *Berliner Localanzeiger* eut l'insolence de télégraphier à Berlin que le premier ministre bulgare avait gravement outragé la maison impériale d'Autriche, en mentionnant, à propos d'Anna Simon, l'incident malheureux de l'archiduc Rodolphe. Naturellement, les journaux, avides de répandre l'outrage sur la Bulgarie, ne tardèrent pas à verser toute sorte de blâmes sur le gouvernement et le prince bulgares. On ne voulait pas entendre de démentis ; on ne tint même pas compte de celui que M. Stoïloff envoya de Roustchouk au *Correspondenz-Büreau*.

Le ministre des affaires étrangères autrichien, le comte Golouchovsky, insistait, par l'entremise de l'agent diplomatique à Sofia, le baron Call, pour que M. Stoïloff fît ses excuses par écrit. Il va de soi que ce dernier refusa de s'excuser pour des paroles qu'il n'avait jamais dites, et qu'il ne fit que renouveler à l'agent diplomatique princier à Vienne les paroles qu'il avait télégraphiées au *Correspondenz-Büreau*, et qui, comme nous l'avons dit, n'avaient pas été publiées.

S'apercevant de son erreur, et frappé de la fermeté du gouvernement bulgare, le comte Golouchovsky consentit à recevoir l'agent diplomatique bulgare, M. Sermadjieff, et à entendre de sa bouche que le premier ministre M. Stoïloff n'avait jamais dit ni voulu dire des choses pareilles à celles que le *Localanzeiger* avait publiées.

Ainsi se termina cet « effroyable » incident au grand honneur de la Bulgarie et à la confusion de l'astucieuse diplomatie autrichienne et de l'agent diplomatique baron Call, qui, d'après l'ordre de son gouvernement, avait quitté Sofia au commencement de l'incident et s'empressa d'y retourner après dix jours de promenade.

L'Autriche peut être sûre que la Bulgarie n'est pas de ces pays qui lui permettront de s'immiscer dans leurs affaires intérieures, à la faveur d'un incident créé par elle. Mais il est regrettable que chez nous comme en Serbie on trouve des gens qui se soumettent à cette malicieuse diplomatie autrichienne, dont les tristes résultats se font sentir surtout en Macédoine.

Alors que ces deux pays voisins pourraient s'unir et chercher ensemble des réformes applicables à la Macédoine, on laisse l'Autriche les exciter l'un contre l'autre. Loin de s'entendre, les uns (les Bulgares) se déclarent satisfaits par des bérats et les autres (les Serbes), par des écoles, tandis qu'en réalité les uns et les autres ne font que peu de bien à la population macédonienne [1].

---

[1] Il y a quelque temps est parue à Belgrade une brochure de l'ex-ministre de la justice, M. le Dr Milovanovitch, qui traite exclusivement de la division de la Macédoine entre la Serbie et la Bulgarie. M. Milovanovitch, pour éviter à l'avenir toute rivalité et toute malveillance entre ces deux États, propose que la Serbie prenne la partie occidentale de la Macédoine jusqu'au Demir-Capou et que la partie orientale reste à la Bulgarie. La contrée du Demir-Capou jusqu'à Salonique

Il est incontestable que tous les troubles survenus en Orient depuis le congrès de Berlin jusqu'à ces derniers jours proviennent de la situation intolérable et du mécontentement de la population en Turquie. Aussi la diplomatie européenne prête-t-elle une attention toute particulière aux réformes administratives dans ce pays. Si les hommes d'État turcs ne veulent pas comprendre cette vérité, s'ils s'amusent à inventer sans cesse des ajournements et des retards, ils s'apercevront trop tard que le dénouement sera une guerre de tous contre tous, dont la Turquie paiera les frais.

Pour revenir à la diplomatie autrichienne, nous ajouterons encore qu'elle est non seulement astucieuse, mais qu'elle n'hésite pas au besoin à falsifier des documents publics.

Charles VI étant décédé sans héritier mâle, l'électeur Charles-Albert de Bavière réclama la succession de l'héritage autrichien. Ses prétentions reposaient sur le testament de l'empereur Ferdinand Ier, d'après

---

serait déclarée neutre pour les deux États, et il ajoute que la Serbie ferait encore de grandes concessions, car elle étend ses prétentions jusqu'à Salonique. Il nous paraît étrange qu'un ex-ministre propose la division d'une contrée dont le maître est encore vivant. Et du moment que M. Milovanovitch reconnaît lui-même dans sa brochure que la Macédoine n'est peuplée ni de Bulgares ni de Serbes, mais de Slaves, ne serait-il pas mieux et plus prudent pour la Serbie et la Bulgarie d'insister ensemble sur les réformes à faire dans cette contrée, conformément à l'article 23 du traité de Berlin, et de terminer de cette manière des massacres qui, à la honte de l'Europe, ont souillé le vilayet de Kossovo? La question macédonienne sera résolue par les grandes puissances, et non par les petits États balkaniques. Ces derniers feraient donc mieux de ne plus se persécuter l'un l'autre.

lequel, à l'extinction de ses descendants mâles, la succession devait retourner aux descendants de sa fille. Cet acte, suivant l'usage, avait été échangé entre l'Autriche et la Bavière au moyen de deux duplicata conformes. Charles-Albert, pour faire valoir ses prétentions, envoya à Vienne le comte La Pérouse avec son duplicata, mais en le comparant avec celui de la cour de Vienne, on trouva que ce dernier avait été falsifié. Au lieu de *männliche*, c'est-à-dire *mâles*, le duplicata autrichien portait *eheliche*, c'est-à-dire *nés en mariage légitime*. On pourrait citer encore beaucoup de falsifications analogues d'actes publics [1].

Le duc de Richelieu, autrefois ministre de France à Vienne, écrit dans ses mémoires : « Les hommes du cabinet de Vienne, accoutumés à avancer des faits qu'ils savent faux, ne rougissent même pas lorsqu'on leur prouve qu'ils ont falsifié les documents les plus authentiques et les articles les plus solennels des traités. »

Pour terminer cette introduction, nous pensons qu'il ne sera pas superflu de dire quelques mots de la Hongrie, car la Croatie, qui forme exclusivement le sujet de cette brochure, est une des dépendances de la couronne de Saint-Étienne, avec droits autonomes, que la Hongrie tente d'annuler. C'est un fait bien connu que l'Autriche-Hongrie est composée de diffé-

---

[1] Voir l'ouvrage de Lajos (Kossuth) : *L'Europe, l'Autriche et la Hongrie*, p. 69. Bruxelles, 1859.

rentes nationalités qui durant une série de siècles n'ont pu être ni germanisées ni magyarisées, quoique le sentiment national soit resté nul jusqu'à ces derniers temps.

Après que la révolution de 1848 eût été étouffée avec l'aide de l'armée russe, l'Autriche fit régner en Hongrie l'absolutisme et la centralisation, systèmes qui finirent par être reconnus définitivement impraticables. Mais battue en 1859 par les Français et les Italiens, et en 1866 par les Prussiens, défaites qui lui coûtèrent l'une la Lombardie, l'autre la Vénétie, l'Autriche dut s'adoucir et songer à satisfaire les Magyars, sinon entièrement, du moins en partie. Le premier résultat de cette résolution fut le décret royal de 1860, qui convoquait la Chambre des députés. Celle-ci se réunit au printemps de 1861, mais fut bientôt ajournée, parce que la Camarilla viennoise n'était pas encore décidée à rétablir la constitution de 1848, mais voulait accorder seulement une réunion fédérative de toutes les provinces autrichiennes, parmi lesquelles se trouvait alors aussi la Hongrie.

De ce désaccord entre la Hongrie et la Camarilla résulta le *Provisorium*, qui dura jusqu'à l'année 1865 respectivement 1867.

En 1866, en effet, l'empereur François-Joseph, désirant tenter un nouveau compromis avec les Hongrois, convoqua de nouveau la Chambre ajournée en 1861; mais les pourparlers et les travaux étaient à peine commencés que la guerre avec la Prusse et avec

l'Italie éclata en 1866 et se termina par la défaite de l'Autriche, qui fut contrainte de céder la Vénétie aux Italiens. Le moment était propice pour les Magyars de renouveler les négociations avec de plus grandes chances de succès. Nous voyons le chancelier comte de Beust recommander en 1867 à l'empereur le partage de la monarchie en deux États : l'Autriche et la Hongrie, reliés d'une manière fédérative. Au lieu de constituer une fédération de tous les États particuliers nationaux qui forment l'immense majorité de cet empire, on a fédéré seulement deux États. Ce dualisme ne pouvait naturellement contenter que les deux États en question, car on n'a pas tenu compte, quand on l'a institué, de la volonté de la majorité des habitants.

La Hongrie actuelle veut dénationaliser par la violence les peuples qui se trouvent sous la couronne de Saint-Étienne, mais quels sont les résultats? Elle ne réussira jamais à transformer en Magyars les Croates, les Slovaques, les Serbes et les Roumains; son estomac maladif ne sera jamais en état de les digérer si facilement. Pour le moment, un profond silence recouvre la question des nationalités. Ce silence nous paraît de mauvais augure.

Dans une session du conseil du comté de Szatmar, le comte Karolyi fit voter un impôt de 1 p. c. sur la contribution directe au bénéfice d'une réunion de magyarisation, quoique la moitié de ce comté soit roumaine; de sorte qu'on se sert du propre argent des Roumains pour les magyariser.

Le fameux *Kultur-egylet* [1], société composée de fanatiques, a arraché, il y a quelque temps, une foule d'enfants slovaques au sein de leurs familles et les a transportés dans divers districts purement magyars, sous prétexte que l'État voulait prendre soin des orphelins slovaques — et ce rapt s'est accompli avec le concours des autorités. Toute personne qui n'est pas d'accord avec l'*unité de culture magyare* est traitée par l'État comme traître ou panslaviste. Combien d'écoles non magyares ont été supprimées par de simples ordonnances ministérielles! Le chauvinisme magyar atteindra-t-il son but par de pareilles persécutions [2] ?

En même temps dans le Parlement viennois se produisirent l'année passée de tels scandales et des scènes d'obstruction si violentes qu'on ne pourrait en trouver de pareilles dans les annales d'aucun autre État. Les Allemands déniaient catégoriquement à la Bohême le

---

[1] Société de magyarisation.

[2] Une parodie de ces procédés s'est produite, il y a quelque temps (avril 1898), lors du voyage des étudiants de l'école nationale bulgare de Silistra. Trente-six de ces étudiants firent à cette époque une excursion en Hongrie, notamment en Transylvanie (de Banat), et ils profitèrent de l'occasion pour visiter les écoles locales et les établissements publics. Il faut remarquer que les étudiants ni les maîtres n'avaient jamais vu de pays étrangers; on peut, par conséquent, s'imaginer l'impression profonde que produisirent sur eux les quelques villes qu'ils parcoururent. D'autre part, les Hongrois firent tous leurs efforts pour les éblouir par leurs festins, et ne négligèrent rien pour leur montrer leur noblesse et leur sincérité vis-à-vis des étrangers. A l'occasion de ces festins un maître, Bachneff, jugea bon de porter des toasts à Klausenbourg, Arad, Rechitza, etc., en des termes enflammés qui ne pou-

droit d'employer sa langue nationale dans les actes publics; ils voulaient que la langue allemande fût exclusivement employée. Mais le président du conseil, M. Badeni, Slave de naissance, défendit les ordonnances linguistiques et fit preuve d'une énergie digne d'admiration. La minorité allemande demandait à grands cris sa mise en accusation, mais la majorité du Parlement, composée en grande partie de Slaves, la repoussa. Les peuples slaves ont déjà pris conscience de leurs droits et de leurs nationalités, et cette conscience a fait d'immenses progrès. La race tudesque a étalé au Parlement son intransigeance et son féroce orgueil, qui n'admet nuls droits au monde que les siens. On peut s'imaginer tout ce que les chefs allemands ont mis en œuvre de vociférations, de cris, etc., pour étouffer la voix de l'orateur. Leur brutalité et leur grossièreté s'est montrée dans toute sa beauté. La presse judaïsée de Vienne applaudissait aux actes

---

vaient amener sur les lèvres des Slaves, et surtout des Bulgares, qu'un sourire dédaigneux. L'autorité supérieure bulgare l'en réprimenda sévèrement. Il disait entre autres absurdités que « Bachneff s'est persuadé que les Magyars ne sont pas cette nation barbare et tyrannique que dépeignaient leurs ennemis à l'étranger, mais, qu'au contraire, les nationalités non magyares en Hongrie jouissent de la plus grande liberté, et qu'aucune trace d'oppression n'existe, de telle sorte que les plaintes de ces nationaux ne reposent sur aucun fondement ». Les journaux hongrois firent paraître des articles enthousiastes, disant que leur hospitalité est proverbiale, et que la liberté réelle n'existe nulle part qu'en Hongrie. Quelle importance politique peut-on attacher aux déclarations ou aux appréciations *inter pocula* d'un jeune maître à peine âgé de 24 ans, pour que les journaux hongrois en aient parlé si bruyamment?

d'obstruction des députés allemands et les poussait à entraver à tout prix l'œuvre d'affranchissement des Slaves, pour conserver aux Allemands la direction de la politique de l'empire. Même l'érudit Th. Mommsen les encouragea par la publication d'une lettre dans la *Nouvelle Presse libre*, où il dit : « Soyez unis; restez Allemands avant tout, et soyez durs! Ce n'est pas par la raison qu'on peut faire entrer quelque chose dans la tête tchèque, mais plutôt par des coups! Il s'agit de tout pour vous; c'est une lutte à la vie et à la mort, une lutte dont doit sortir le triomphe de la civilisation allemande. » Comme on le voit, M. Mommsen voulait électriser les Allemands par ces paroles de fanatique, pour les exhorter à ne rien céder et pour augmenter encore davantage leur haine pour la race slave ([1]).

Le ministre Badeni dut démissionner, et M. Gautch lui succéda comme président du conseil. Il rédigea de nouvelles ordonnances linguistiques et les promulgua sans retard; mais les Tchèques ne pouvaient être satisfaits d'un décret qui mutilait à leur détriment les ordonnances de M. Badeni.

([1]) Quand le parti allemand est au pouvoir il tyrannise toutes les autres nationalités, sous prétexte que de toutes les races de la monarchie ce sont eux, les Allemands, qui sont les véritables et les plus fidèles Autrichiens. Mais cette arme est déjà émoussée. On en a pour preuve ce fait qu'après la publication du traité secret germano-russe de Bismarck, qui constitue une véritable trahison envers son allié autrichien, les journaux qui soutiennent ce parti à Vienne se firent les porte-voix de M. de Bismarck; fait qui peut contribuer beaucoup à ouvrir les yeux de l'empereur François-Joseph et à le disposer en faveur d'un État fédératif.

Dès que ce dernier eut présenté sa démission à l'empereur, tous les Slaves, Polonais [1] en tête, convinrent de former un congrès qui eut lieu à Cracovie. Là, ils décidèrent de lutter avec fermeté pour défendre leurs droits et de ne pas céder devant la minorité tudesque. M. Gautch se vit donc obligé de céder son poste au comte Thun [2]; mais l'avenir seul nous apprendra jusqu'à quel point celui-ci pourra trouver un accommodement.

---

[1] La Prusse veut germaniser les Polonais. Le Parlement prussien avait déjà voté dans ce but 100 millions de marcs; il en a voté encore 100 autres millions. Il est triste de penser qu'à la fin du XIXe siècle on use de pareils expédients. Réussira-t-elle à la Prusse, cette politique d'annulation des races? Pour nous, il nous paraît absurde de croire qu'on pouvait germaniser si facilement les deux millions de Polonais de la Posnanie.

[2] Pendant la correction de cet ouvrage, la nouvelle nous arrive qu'après l'entrevue de l'empereur François-Joseph et le prince Hohenlohe à Aussée, a éclaté la crise ministérielle en Autriche. M. le comte Thun a été remplacé par M. le comte Clary, qui fit publier le décret impérial par lequel il abroge les ordonnances linguistiques pour la Bohême et la Moravie rendues sous le ministère de M. le comte Badeni, en avril 1897, et modifiées par M. Gautch, en janvier 1898. Ces ordonnances avaient soulevé, on s'en souvient, parmi les Allemands de toute la monarchie, une agitation politique sans précédent.

M. Thun, ayant maintenu les ordonnances linguistiques, acte de haute justice envers les Slaves, et que les Allemands attaquent au Reichstag avec furie, M. Thun devait naturellement être brisé.

Pour juger le patriotisme de M. Thun, le journal *Berliner Tageblatt* écrit à propos de sa chute : « Enfin le ministère de M. Thun, qui constitue un péril pour la dynastie des Habsbourgs et la triplice, est tombé. Il faudra une dizaine d'années pour réparer les fautes commises par ce ministère en peu de temps. »

Le maire de Prague, M. Podlipny, l'un des plus vaillants lutteurs contre la germanisation, a prononcé, à l'occasion des fêtes des *Socols*, un discours dont nous reproduisons les parties les plus saillantes.

Est-il vrai, comme le soutiennent les Allemands ~~et M. Mommsen lui-même~~, que la race allemande soit supérieure et que, par conséquent, le travail intellectuel, c'est-à-dire l'art de gouverner, doit lui appartenir; tandis que la race slave, étant inférieure, doit travailler physiquement, c'est-à-dire fournir des esclaves gouvernés par d'autres?

Voici ce que l'histoire nous enseigne sur la race slave :

La première patrie des Slaves en Europe était située dans la région qui fut au premier siècle de l'ère chrétienne le théâtre de la transmigration la plus vive des peuples. Les Slaves, entraînés naturellement par ces migrations, durent changer par conséquent souvent

---

« Ces éléments, a-t-il dit, parlant des centralistes allemands, se montrent forts de leur parenté avec le grand État voisin de la Bohême; il conviendrait pourtant de leur enseigner qu'il est malhonnête et parfois dangereux de pénétrer dans le jardin d'autrui, car qui peut répondre qu'en pareil cas un autre État (allusion à la Russie), non moins puissant, ne s'empare de la même théorie et la mette en pratique. »

La manifestation contre le retrait des ordonnances a eu lieu partout. Il y a eu des arrestations, des hommes morts et blessés. Dans toutes les villes, en Bohême et Moravie, se sont produites spontanément des démonstrations analogues contre l'abrogation de ces ordonnances et que les députés dans leur manifeste considèrent comme une injure et un défi à la nation toute entière. Ils invoquent les lettres patentes de 1848 de Ferdinand, toujours en vigueur, ainsi que la constitution de 1869, qui garantissent l'égalité des langues dans l'empire, ils contestent également au Parlement sa compétence et son droit de chercher une solution à la question linguistique.

Les Tchèques sauront défendre leurs droits imprescriptibles et se montreront dignes de leurs glorieux ancêtres.

de domicile, et c'est ainsi que les différentes branches de la race slave se dispersèrent et devinrent de plus en plus étrangères l'une à l'autre. Plus tard, ils furent opprimés par Rome et Byzance, et surtout par l'Occident. Les discordes intérieures avaient encore ouvert la voie aux influences étrangères. Il faut joindre à ces causes la scission religieuse provenant de ce fait que les Slaves furent convertis par des missionnaires venant les uns de Rome et les autres de Byzance.

Toutes ces circonstances nous permettent de comprendre pourquoi les Slaves sont restés en arrière du développement des nations, pour ce qui concerne les progrès politiques et les progrès intellectuels. Cependant les Slaves étaient déjà sortis de la barbarie depuis un temps immémorial; ils avaient déjà été civilisés et comme les anciens Grecs et Romains pratiquaient largement l'hospitalité. Mais l'enchaînement des circonstances voulut que par suite d'événements fortuits cette civilisation, apparue de très bonne heure, dut s'éteindre dans ses germes. Et pourtant où était le classicisme de l'Europe occidentale quand les Slaves avaient déjà reçu de Cyrille et de Méthode une traduction de la Bible dans une langue déjà formée? La réforme réveilla encore une fois les Slaves de leur assoupissement, et depuis cette époque ils cultivèrent de plus en plus les choses spirituelles. Mais la renaissance complète chez tous les peuples slaves ne s'est marquée définitivement que dans le siècle actuel. Or, celui qui connaît l'activité des Slaves à ce point de

vue se persuadera facilement qu'ils ont acquis le droit d'être mis au rang des nations civilisées.

En tout cas, les Slaves en sont à ce moment à l'aube de leur vie intellectuelle, et ils peuvent se dire, en revendiquant leurs espoirs, que si dans certaines nations le soleil est déjà à son déclin, chez eux il ne ait que se lever.

Outre la brochure actuelle paraîtront successivement encore les trois autres : sur le Voïvodina serbe, sur les Tcheco-Slovaques et, enfin, sur les Roumains de la Transylvanie.

*
* *

Cette monographie était déjà écrite lorsqu'est parue une brochure en langue allemande intitulée *Die Warheit über Bulgarien* (la vérité sur la Bulgarie), par Joseph Beckmann, ancien directeur de l'agence balkanique à Sofia. Nous saisissons l'occasion d'en dire deux mots. L'auteur « impartial » de cette brochure, qui prétend dire la vérité sur notre pays, si éprouvé par des civilisateurs de son espèce, aurait mieux fait d'avouer qu'il n'écrivait le récit que de ses propres hallucinations. Que dire, en effet, de cette assertion que M. Radoslavoff — personnalité médiocre que M. Karaveloff fit entrer jadis dans son ministère, faute de n'en pas trouver d'autre, et que M. Stambouloff éleva au grade de président du conseil — serait l'unique homme d'État? Que dire en voyant soutenir sérieusement que ce même Radoslavoff est l'avocat le plus en

vogue en Bulgarie (page 5-6) alors que tout le monde sait de reste que M. Radoslavoff est loin d'être une étoile du barreau de Sofia? Que penser de la « vérité » de M. Beckmann sur la faillite d'un négociant déshonnête (Stefanovich) qui se rapporterait à sa qualité de membre du parti gouvernemental, tandis que personne n'ignore que ce même Stefanovich est un tripoteur international sans foi ni loi? Que penser enfin de ce bavardage par trop tendancieux (p.59), où il est dit que M. Stoïloff se serait amassé une plus grande fortune que celle qu'a laissée feu Stambouloff à ses successeurs? Évidemment, M. Beckmann croit ses lecteurs trop naïfs, ou bien il veut duper le lecteur étranger.

Nous n'avons voulu relever que quelques perles. Quant aux autres rodomontades et allusions insolentes qu'il lance à l'adresse du prince, nous nous bornerons à dire que M. Beckmann a fidèlement imité son digne camarade M. Mach (pour lequel il a produit d'ailleurs une version mensongère. A en croire notre auteur, ce vaillant [*sic*] officier aurait été destitué à cause de sa sympathie pour M. Stambouloff, tandis que M. Mach, si nous ne nous trompons pas, quitta l'armée bulgare vers la fin de 1893, sous le régime même de M. Stambouloff, avec le plein consentement de ce dernier et pour plaider sa cause dans les journaux allemands).

Ce nouveau Roland furieux qu'est M. Beckmann montre simplement sa fureur d'avoir été chassé de l'agence balkanique à Sofia ou de ne pas s'être vu

attribuer une *décoration* dont il avait le désir maladif. Son successeur, M. Stetten, ex-officier autrichien, s'est vu également chassé de la même agence et on lui a interdit de fréquenter tous les ministères. Il n'a accès qu'à la rédaction du journal *Swoboda* et à l'agence diplomatique d'Autriche.

Il est très triste et en même temps caractéristique de voir tous les aventuriers sémites ou levantins qui ont vécu quelques années en Bulgarie, se croire autorisés à parler et à écrire sur la Bulgarie et sur sa politique, et, ce qui est le comble de tout, prétendre dire la vérité. Mais tous ceux qui, à Sofia, ont pu connaître de près M. Beckmann, savent que pour de l'argent il n'a jamais reculé devant aucune bassesse, et que par conséquent en publiant son factum indigeste il n'a fait que clouer son nom au pilori du mépris public.

Sofia, 15 septembre 1898.

A.-G. Drandar.

I

Divide et impera.

Sur le seuil de l'Orient, au pied de cette masse volcanique qu'est la péninsule des Balkans, se trouve la Croatie. Elle est exposée à l'influence alternative de deux courants politiques, l'un oriental et l'autre occidental, qui tantôt se sont combattus, tantôt ont agi dans le même sens pour le bien, mais maintes fois aussi au détriment de son individualité nationale. Non seulement ses parties isolées ont subi diverses influences hétérogènes qui auraient pu les mener à la ruine; mais le centre même du pays, où nulle influence étrangère ne pouvait être importante, a été le théâtre de complications et de confusions, de sorte qu'il était impossible à ce pays de réaliser un progrès conscient uniforme et unanime.

Il y a eu des temps cependant où toute la nation se levait d'un seul élan pour défendre son unité : c'étaient les temps du règne de la dynastie nationale et plus tard de la lutte acharnée contre Sigismond; mais tout de même on voyait déjà les symptômes du démembrement. Les Croates défendaient l'épée à la main chaque pouce de leur territoire, mais les guerres qu'ils eurent à soutenir pendant des siècles éclaircirent leurs rangs et arrachèrent quelques-unes des perles de la couronne croate. Il arriva un moment où la Croatie ne se

composait plus que de quelques comitats — *reliquiæ reliquarum* —; mais, dans ces débris d'un grand royaume était toujours vivace la volonté de récupérer les parties perdues de la patrie, et cette flamme de revanche se propageait de district en district jusqu'à ce que le terrain perdu fût regagné. Cependant, cette conscience même de l'unité nationale finit par perdre de sa vigueur, et qui pourrait s'en étonner, quand on connaît le genre de domination des Turcs et des Vénitiens? Les uns, si les indigènes ne voulaient pas embrasser le mahométanisme, les réduisaient par force en rayas; les autres employaient tous les raffinements de l'art et de la civilisation pour effacer tous les traits du caractère national. Ce dernier procédé réussit pour cette fois à la Vénétie, sinon toujours.

Raguse, ce phare projetant au loin sa lumière, sut se tenir indépendante, en profitant de tous les avantages de la culture italienne et en portant pourtant si haut le drapeau national. Elle fit rayonner la science, non seulement sur la Croatie, mais sur l'univers entier. La littérature y florissait et se tenait au niveau de la civilisation de cette époque. Depuis la pastourelle et le sonnet jusqu'à l'épopée héroïque, tous les genres y étaient cultivés. Peu de nations peuvent se vanter d'avoir eu au xve siècle une littérature nationale aussi florissante. A Raguse s'unissaient heureusement, pour le bien de la patrie, la nature orientale slave et les influences occidentales; mais dans le reste de la Croatie, combien de districts étaient en proie à la décomposition progressive ! L'unité de l'État était brisée, et la conscience nationale sommeillait profon-

dément, étouffée par le régime étranger. Le développement naturel du pays était interrompu et les influences étrangères devenaient de jour en jour prédominantes. Les vrais patriotes se désespéraient, et plusieurs, lassés par des longues luttes inutiles, se désintéressèrent du sort du pays. On se mit à opposer l'intérêt individuel au bien de toute la nation. Sous le masque du cosmopolitisme, un vaste détachement et une indifférence complète des affaires publiques se répandit de plus en plus, et la Croatie ressent aujourd'hui encore les funestes effets de cet état d'esprit.

Des luttes restées vaines, du courage et de magnifiques ardeurs dépensées en pure perte avaient semé la défiance parmi les rangs déjà éclaircis des champions de la liberté restés à leur poste. En vain attendaient-ils un soutien; en vain cherchaient-ils des moyens et des voies pour atteindre leur but. Ces efforts étaient inutiles; les malheurs de la patrie ne faisaient que croître de jour en jour, et, devant tant de tentatives différentes restées sans effet, on conçoit qu'aujourd'hui encore les partis politiques hésitent et ne sont pas d'accord sur les moyens à employer pour recommencer la lutte.

Tout a été mis en œuvre, en effet, par les partis nationaux pour atteindre le but qu'ils voyaient clairement : restaurer une Croatie unifiée et indépendante. On hésitait toujours entre la révolution, la lutte et la voie légale, et ces tergiversations ont été cause que les Croates ont toujours été vaincus. D'une part, une nation qui depuis des siècles était en vigie, qui non seulement avait versé son sang pour sa propre

défense, mais encore servait à toute l'Europe occidentale d'*antimurale christianitatis* (mur du christianisme), et qui s'était signalée sur presque tous les champs de bataille de l'Europe avait un penchant naturel pour les armes, et c'est pourquoi des révoltes partielles éclatent si souvent. D'autre part, l'Occident s'avançait toujours à l'Est, lentement, mais obstinément. Il apaisait les passions dans la Croatie, nivelait le sol et inclinait les esprits les plus rebelles à des voies pacifiques. La civilisation a accompli son œuvre de paix et d'oubli. Quand on traverse aujourd'hui le pays en chemin de fer (là où il s'en trouve), on ne remarque que l'appareil administratif; mais on ne soupçonne même pas que dans ces vallées paisibles se livraient nuit et jour des combats acharnés, qu'on passe sur un sol imbibé de sang, où chaque pierre est une pierre funéraire de guerriers tombés pour la patrie, dont les ossements ne sont peut-être pas encore totalement décomposés.

Sous l'influence de cette civilisation, et parce qu'elle fut annexée à l'organisme d'un autre État, la Croatie cessa de continuer la guerre et essaya du parlementarisme : système qui ne lui profita pas beaucoup, étant donnée la nature de son organisation. Dans le cours des âges, en effet, la Croatie se divisa lentement, d'un mouvement si imperceptible que les différentes parties qui se détachaient les unes des autres ne le remarquèrent même pas. Peu à peu l'esprit local fit des progrès, et cette tendance aboutit à un particularisme que l'ennemi cultiva par tous les moyens possibles, comme il essaie aujourd'hui encore de poser des

bornes artificielles. C'est ainsi que naquirent des Dalmates, des Istriens, des Slavons, des Bosniens, des Herzégoviniens, sans parler des Morlaques, des Ouscoques, des Granitchars [1] et d'autres petits peuples que l'on sut inventer. On s'étonne seulement que chaque ville, chaque vallée n'ait pas donné de nom à une nation distincte, comme on rencontre par exemple des Fiumiens! En résumé, il s'est produit en Croatie un mouvement centrifuge insensible mais victorieux, que l'ennemi s'empressa d'encourager.

Mais, malgré tout, il n'a pu étouffer définitivement l'idée qui nous donne dans le cours de l'histoire la clé de la conduite des peuples, et qu'on nomme la conscience ou le souci de l'unité nationale. Cette idée, on a pu la dissimuler, la persécuter, la bannir partiellement : on n'a jamais pu l'étouffer tout à fait. Toujours elle fut vivace dans le cœur des Croates; toujours elle les a poussés à réclamer leur unité et leur liberté. Et cette idée, avec le temps et les épreuves, s'est affermie dans tous les cœurs. Elle a pénétré dans toutes les parties divisées, réveillant ainsi l'âme de la nation et précisant les aspirations nationales. La même ardeur enflamme tous les Croates, qui sauront à l'avenir soutenir la lutte future et subir au besoin les persécutions pour réaliser l'unité de l'État.

Il y a des mouvements qui ne sont provoqués que par des individus isolés, en avance sur leur époque, dont les idées se propagent de plus en plus dans

---

[1] *Populus in finibus militaribus on confinaires.*

le peuple et finissent par s'imposer; mais il y en a d'autres qui proviennent de la masse profonde du peuple, qui animent tous les cœurs, depuis le plus humble jusqu'au plus grand, et qui résument les sentiments et les aspirations de la race. Ces sentiments sommeillent inconsciemment dans toutes les classes de la société, jusqu'à ce qu'apparaissent des chefs qui les précisent, les exaltent et se mettent à la tête du mouvement provoqué. Ainsi naissent les partis nationaux; ainsi s'engagent les grandes luttes nationales. Dans toutes les parties dispersées d'une nation retentissent les appels à l'unité et à la liberté, et sous l'action de ces paroles ardentes les peuples se lèvent et combattent. La lutte est enthousiaste et énergique; c'est une guerre sacrée; l'idée soutient les combattants jusqu'au bout, leur fait préférer la mort à la honte et leur donne dans les circonstances difficiles un courage désespéré — car c'est la vitalité même de la nation qui est en jeu.

C'est ainsi qu'en Croatie il n'existe pas d'autre problème. Libéralisme, cléricalisme, ce ne sont là que des armes qui peuvent aider ou nuire à la grande lutte nationale. Une seule chose importe : conquérir l'unité nationale, et, jusqu'à ce que cette question soit résolue, tous les autres problèmes sont ajournés. Cet état d'esprit n'est pas nouveau; nous avons vu qu'il a toujours survécu au morcellement historique de la patrie commune. A toutes les époques de leur histoire les Croates ont toujours eu le sentiment très vif que leur patrie avait le droit d'être indépendante et de diriger elle-même ses destinées. Cette idée a résisté à

tous les désastres, à toutes les trahisons, à tous les découragements momentanés, et tout vrai Croate s'est juré de ne pas se reposer avant que ce but n'ait été atteint, ou bien d'expirer dans la lutte.

II

Dans le message du Landtag croate au roi Charles III (VI), en 1712, on trouve les paroles suivantes : *Nullaque vis, nulla captivitas nos Hungaris addixit, sed spontanea nostra, ultroneaque voluntate non quidem Regno, verum eorundem Regi nosmet subjecimus, ipsorum et nunc profitemur Regem, quamdin austricus fuerit. In contrario autem eventu, ne audiamus seducentem libertatis electionem, aut electionis libertatem neque necessitatem nostri atque indissolubilem post Hungariam sequellam* [1].

On voit par ces paroles que la conscience de leur indépendance nationale n'avait pas disparu chez les Croates, et qu'elle s'exprimait même assez fièrement. L'histoire va nous montrer qu'ils avaient grandement raison de tenir ce langage.

Quand la dynastie nationale se fut éteinte, les chefs de la nation croate offrirent la couronne au roi Coloman. Coloman, roi de Hongrie, fut couronné roi de

---

[1] « Aucune violence, aucune captivité ne nous a annexés à la Hongrie; ce ne fut que par notre propre et libre volonté que nous nous sommes soumis non à leur royaume, mais à leur roi, ce que nous reconnaissons encore aujourd'hui, *aussi longtemps qu'il restera empereur d'Autriche.* Dans le cas contraire, nous ne voulons entendre parler ni de choix illusoire de la liberté, ni de la liberté du choix, ni de la nécessité qui nous unirait par un lien indissoluble à la Hongrie. »

Croatie à Biograd (Zara Vecchia) en 1102 [1]. Cette union était purement individuelle; mais dans le cours des siècles elle prit le caractère d'une union effective et durable en partie par la nécessité des choses, en partie grâce aux efforts des Hongrois qui voulaient s'attacher la Croatie — mais de façon à ce qu'elle restât indépendante et souveraine, ce qu'on peut remarquer facilement si l'on examine seulement quelques moments de l'histoire.

Quand Louis II tomba en 1526 à Mohacs, l'État et les ordres (*status et ordines*) croates élurent librement pour roi Ferdinand Ier. Jusqu'à l'avènement des rois de la maison des Habsbourgs, les Croates n'ont pas cessé d'être indépendants. L'administration législative, la justice, l'armée, les finances étaient autonomes. Lors du couronnement des rois, le roi délivrait un *inaugurale diploma* où il confirmait tous les droits de la nation. Le roi Vladislaf II ayant proposé en 1490 au Landtag croate un *inaugurale diploma* qui commençait par ces mots : « Le royaume hongrois, avec d'autres royaumes et contrées qui lui sont soumis... », les Croates ne l'acceptèrent pas et s'adressèrent à ce sujet à Ivan Korvin. Vladislaf améliora alors l'*inaugurale diploma* (*articuli nobilium, regni Slavoniæ*). Les Croates terminaient toutes leurs affaires d'État dans leur Landtag, et quand Vladislaf II les invita à participer à

---

[1] Dans la convention de 1102 et de 1108 entre Coloman et la Croatie il est dit : « *Ego Coloman, Rex Croatiæ atque Dalmatiæ... juro super sanctam crucem... cum autem ad vos coronandus venero.* »

la diète hongroise, ils s'excusèrent en disant qu'ils avaient leur propre Landtag chez eux [1].

Le ban, étant vice-roi, avait le commandement suprême de l'armée (*supremus regni capitanus*). Le Landtag fixait les impôts, frappait la monnaie (*moneta banalis*) et organisait le recrutement de l'armée. Nous voyons donc que la Croatie avait conservé tous les attributs de la souveraineté, et elle le prouva à la fin de cette période en élisant librement le roi Ferdinand Ier.

Sur ces entrefaites, l'ennemi victorieux, le Turc, fit son apparition sur les frontières de la Croatie. Forcés de s'unir contre le danger commun, car leurs intérêts mutuels exigeaient des opérations militaires concordantes, les Croates et les Hongrois se rapprochèrent. Mais la Hongrie profita de cette longue guerre désespérée pour miner l'indépendance croate. Et depuis lors il se produisit entre les deux nations des collisions continuelles.

Ainsi, Ferdinand III ayant refusé de confirmer les droits des Croates, ces derniers refusèrent d'assister à son couronnement (1618), jusqu'à ce qu'enfin il eût reconnu leurs droits par un *inaugurale diploma* spécial. Malgré des luttes pénibles, qui l'avaient presque menée au bord de l'abîme, la Croatie revendiquait

---

(1) On lit dans le rapport de l'ambassadeur vénitien Pietro Pasqualigo d'Agram, en date du 11 février 1509 : « .... *in peroche questa dicta in loco di quella se sol par ogni anno a. s. zorzi a Buda, nella qual ordinamente non se sol chiamar dicti croati, per che dicono, aver loro autorita ex concessioni eis atributa, far la loro dieta in Croatia da per se.* » (Bogisic. Pisani Zakoni, p. 122.)

toujours hardiment ses droits. On en a la preuve dans l'appel adressé par le roi aux confédérations austro-hongroises pour les engager à adhérer à la guerre contre les Turcs.

En 1620, le Landtag croate conclut une confédération avec les Slavons, avec les Landtags de Karinthie et de Styrie, sans demander le consentement de la Hongrie. Mais lors de la conclusion de la paix de Vienne en 1606, et de celle de Pojarevatz en 1718, les délégués croates étaient présents en vertu du diplôme de Ferdinand Ier (1).

Ce n'était pas le roi, mais le ban, qui convoquait le Landtag. Maximilien II voulut supprimer ce droit, alléguant l'exemple de la Hongrie, où c'était lui qui convoquait la diète. Mais le Landtag protesta et le droit du ban resta intact jusqu'en 1790, où il lui fut enlevé par force.

Dès le commencement du XVIIIe siècle, il devint manifeste que la Hongrie cherchait à réduire de plus en plus les droits de la Croatie. Mais les Croates, en acceptant les premiers la Pragmatique Sanction de 1712, surent faire confirmer une fois de plus leur indépendance.

En 1767, la reine Marie-Thérèse institua en Croatie un conseil royal de stathouder (*consilium regium locumtenensiale*), comme elle l'avait fait pour la Hongrie en 1723. En 1779 ce conseil fut suspendu, non

(2) Décret III de Ferdinand Ier, années 1536 à 1548. *De consiliariis regio* § 2 *quos denique consiliarios et cum eis simul ex Sclavonia unum, qui ex potioribus ad id fuerit electus, majestas sua regia non gravabitur in tractatibus pacis suo tempore admittere.*

pour restituer au ban et à la diète leur ancienne sphère d'activité, mais pour mettre la Croatie sous la dépendance du conseil royal de stathouder de Hongrie. Par un décret du 14 février 1776, Marie-Thérèse avait incorporé à la Croatie la ville de Fiume avec son territoire, décret qui fut confirmé par l'article VIII de la diète croate de 1808 et aussitôt ratifié par le roi. Mais malgré cette mesure la Hongrie, continuant sa politique, créa bientôt un *littorale hungarium,* avec un seul et unique gouverneur.

Dès lors les coups de force se multiplient. La Slavonie, que Marie-Thérèse avait restituée à la Croatie en 1741, fut déclarée par la diète hongroise une dépendance du royaume de Hongrie. En 1790 la diète hongroise résolut, par l'article 58, de mettre le royaume tri-unitaire [1] sous l'autorité du conseil royal de stathouder hongrois. C'est alors que retentit à la diète croate cette parole vigoureuse du ban comte Ivan Erdödy : « *Regnum regno non præscripsit leges* » (un royaume ne dicte pas de lois à un autre). En agissant ainsi, en effet, la Hongrie ne considérait plus la Croatie comme son égale, mais la désignait simplement comme une partie annexée à la Hongrie. Or, jusqu'à l'apparition du diplôme inaugural de Ferdinand V, toutes les fois qu'on énumérait les dépendances de la couronne de Saint-Étienne, la Croatie était toujours citée comme un royaume [2].

---

[1] La Croatie, la Slavonie et la Dalmatie.

[2] Cf. Anno 1471, REGNA *Dalmatiæ*, CROATIÆ *et Sclavoniæ partesque Transylvaniæ.* — Ou (Vladislaf II, 1492), *regnum Ungariæ cum ceteris* REGNIS *scilicet Dalmatiæ,* CROATIÆ *et Slavoniæ et partibus Transyl-*

Ainsi, sous les excitations de la Hongrie, les alliés d'autrefois devenaient de plus en plus hostiles l'un contre l'autre. D'un côté se manifestait nettement une tendance à la suprématie, de l'autre le maintien de l'indépendance de l'État. Où étaient les jours où le ban de la Croatie, le héros croate Nicolas Zrinsky, était tombé sur les remparts de Sziget en combattant contre les Turcs, où le ban Petar Zrinsky et le prince Krsto Frankopan accomplissaient en commun avec les magnats hongrois des exploits qui les conduisirent sous la hache du bourreau ? L'horizon était de plus en plus noir de nuages, les relations de plus en plus tendues, et l'on pouvait déjà distinguer, de-ci de-là, les symptômes d'une lutte prochaine.

En 1843 le parlement de Presbourg prit des décisions qui n'avaient d'autre but que de provoquer l'insurrection dont les germes étaient déjà semés. A Vienne on approuva ces décisions, car on y voyait plus loin et plus clair qu'à Presbourg, et il est hors de doute qu'on cherchait, non pas à empêcher les conflits, mais à les rendre encore plus probables et plus proches.

Dans ce but, la diète de 1847 non seulement adopta la politique des langages (*Sprachenpolitik*) de 1843, mais inséra encore dans son programme des mesures très aiguës concernant cette question. La persécution des langues nationales atteignit son point culminant.

---

vaniæ. Plus tard le titre de la Croatie fut retranché et il ne fut plus mentionné que les « *partes annexæ* »; mais on voit pourtant que le mot « *partes* » se rapporte à la Transylvanie.

Ainsi, un paysan, chez qui on avait trouvé un calendrier slave fut pour ce terrible délit condamné par le juge (*Stuhlrichter*) à la bastonnade. Le bâton, disait ce juge, était le meilleur moyen pour apprendre au peuple le magyar. Les premiers fruits de ces semences de révolte furent les cadavres de juillet à Agram, en Croatie. A Saint-Thomas et à Bécsé les livres ecclésiastiques slaves furent brûlés en plein air, ce qui donna le signal d'une insurrection en Syrmie et dans le Banat.

Lajos Kosuth déclara sa patrie en danger. Le Parlement décida de lever une armée de 200,000 hommes et vota une avance de 42 millions de florins. Un combat décisif contre les Serbes devait être le premier pas pour le salut de la Hongrie.

En même temps Kosuth déclara ouvertement que les Serbes n'étaient qu'un tas de canailles et que, « dans ce cas, il ne pouvait être question de pourparlers; quand il s'agit de brigands il n'y a que la cour martiale [1] ». Kosuth voulait voir sa patrie libre et indépendante; c'était un ardent patriote. Mais, dès qu'il considérait les autres peuples, il oubliait son idéal et les excellents principes de liberté et d'indépendance qu'il rêvait pour son pays. Il voulait construire le royaume hongrois sur les ruines des

---

[1] L'ex-dictateur Kosuth avoua, dans son exil, qu'il avait commis une grande faute. De sa retraite il prêchait fanatiquement à ses compatriotes une confédération danubienne. Il mourut à l'étranger. Son fils, le chef actuel du parti de 48, poursuit l'œuvre de son père et travaille à la réalisation de son rêve. Mais il ne voit pas que la Hongrie est complètement judaïsée et corrompue par les Juifs.

autres nations annexées à la Hongrie et, par conséquent, sur les ruines de la Croatie. «Je ne vois pas de Croatie sur la carte», disait-il; mais Jelatchitch lui fit ressouvenir que la Croatie existait encore.

Ainsi donc les Hongrois affectaient de plus en plus de se croire les maîtres de la Croatie. Dans les actes publics ils n'admettaient que la langue hongroise; à la diète hongroise on promulguait des lois qui devaient être obligatoires pour la Croatie. A de pareilles provocations, les Croates finirent par répondre par la déclaration de guerre de 1848.

La lutte fut acharnée. C'était une guerre nationale, une lutte pour la liberté. La Hongrie luttait pour sa liberté, la Croatie pour la sienne. Les Hongrois avaient une pleine conscience de leurs droits, mais ils oubliaient de considérer ceux des autres. Ils voulaient l'anéantissement de la Croatie pour étendre jusqu'à la mer Adriatique la grande Hongrie. S'ils avaient montré plus de perspicacité, il en serait peut-être résulté de tout autres conséquences; mais ils étaient aveuglés par la haine et ils avaient juré l'extermination des Croates.

Jelatchitch calma leurs aspirations. Comme il luttait au premier rang pour l'indépendance de son pays, on l'appela *réactionnaire*. Qu'il ait eu véritablement pour but la liberté de sa patrie, c'est ce qui ressort de sa proclamation au peuple. Il y dit entre autres fières paroles : « Les relations de la Croatie avec la Hongrie doivent être dignes d'un peuple vaillant et libre, et jusqu'à ce temps-là tous les liens qui vous unissent au gouvernement hongrois doivent être rompus. »

A la diète de 1848 assistèrent non seulement les représentants du clergé et des classes privilégiées, mais aussi les députés des communes urbaines et rurales. Les arrêtés de la diète croate ont été exposés dans 35 articles, dont il faut citer les plus importants.

Art. V. Le roi sera prié de réincorporer la Dalmatie.

Art. VI. On engagera les Tchèques, les Esclavons et les Serbes à prendre part aux délibérations de la diète (cette proposition fut votée par acclamations). Une alliance sera formée.

Art. VII. Le voïvodina serbe sera admis comme allié.

Art. X. On enverra des députés au congrès slave de Prague.

Le programme de Jelatchitch nous montre clairement les idées fondamentales de la nation croate. Elles sont basées sur l'illyrisme, source des grands mouvements nationaux. L'illyrisme a été l'expression de l'esprit national croate. Le droit à une langue nationale fut restauré; des associations se formèrent; une littérature s'épanouit, inspirée tout entière par le patriotisme. On caressait surtout l'idée d'une union de tous les Slaves méridionaux.

Ljudevit Gay et le comte aristocrate Janko Drachkovitch conduisaient ce mouvement national. Jelatchitch en vit surtout le côté politique. Il alla en Dalmatie, où il fut accueilli avec enthousiasme. Les chefs dalmates Petranovitch, Jvitchevitch, Putchitch se déclarèrent d'un commun accord pour l'union. Il en fut de même de l'assemblée de Boccha di Cattaro. L'alliance de tous les Slaves de l'Autriche faisait donc de jour en jour

des progrès. Jelatchitch travaillait activement à la réaliser. Il n'insistait pas trop sur l'alliance avec la Hongrie et faisait valoir surtout le droit à l'égalité. Le roi François-Joseph Ier sanctionna quelques décisions de la diète croate.

Ainsi l'idée de l'union et de l'indépendance, qui de tout temps a toujours fait vibrer les cœurs, avait fait du chemin en Croatie. Elle était d'ailleurs profondément enracinée dans tous les cœurs patriotes. Jelatchitch ne donna à cette idée que l'expression et la vie.

III

Quand l'insurrection hongroise eut été étouffée, les temps devinrent durs. Le 31 décembre 1851, l'absolutisme fut déclaré en Autriche. On mit en vigueur le fameux régime de Bach. Pendant une période de dix années le mécontentement alla grandissant, et sous l'action de ces agissements de l'Autriche les Croates s'éloignèrent de plus en plus de cette dernière et se rapprochèrent de la Hongrie. Le danger commun, la volonté de défendre leurs libertés menacées les réunissait encore une fois. La Croatie voulait bien marcher solidairement avec la Hongrie, mais à la condition expresse que ses propres droits seraient garantis. C'est ce que déclara Strossmayer en 1860, au nom de la Croatie, en disant que l'ancien régime devait être restauré.

Deak, qui cherchait pour son pays des alliés contre le germanisme, était porté à traiter avec les Croates. Il voulait bien leur tendre son historique page blanche en les priant d'y écrire la formule d'un accord politique avec la Hongrie. Mais quelques paroles qu'il prononça, le 13 mai 1861, éclairèrent les Hongrois sur ses intentions et sur sa manière de comprendre les relations de la Hongrie avec la Croatie. « Ni la Transylvanie, dit-il, ni la Croatie, la Slavonie et la Granitza, ni Fiume avec ses territoires maritimes ne

sont représentés dans notre Parlement, et pourtant ce sont des parties intégrantes du royaume hongrois. D'après nos lois elles devraient donc envoyer leurs députés au Parlement. » On voit par ces paroles quelle valeur aurait pu avoir sa fameuse page blanche. Il y avait entre les deux nations un malentendu profond. Deak regardait la Croatie comme une partie intégrante de la Hongrie, tandis que les Croates étaient loin de se considérer comme subordonnés à l'État hongrois, ce qu'avaient suffisamment prouvé, sans parler même des temps plus anciens, les événements de 1848.

L'illyrisme, dans sa forme primitive, avait disparu; mais, si le nom était oublié, l'idée qui en faisait le fond — l'union de tous les Slaves méridionaux —, affermie par toutes les manifestations politiques et littéraires, avait conservé toute sa force. L'évêque Strossmayer dirigeait le mouvement. Le docteur Ratchky, son *alter ego*, écrivait dans son œuvre « Sudslaventhum » : « De même que par le passé, le Croate est à l'heure actuelle animé par l'illyrisme, ce nom plein d'enchantement. Si le slavisme méridional veut former une nation au sens spirituel du mot, il doit tâcher avant tout de s'unir dans une langue littéraire commune. »

Strossmayer le comprit, et c'est par ce moyen qu'il voulait atteindre son but. De là surgit dans son esprit perspicace l'idée de fonder à Agram une Académie slave. Sous lui, les deux domaines de la politique et de la culture littéraire devaient marcher unis dans la lutte.

Sous la conduite de Strossmayer, le parti national, héritier de l'époque de 1848, développa son programme conforme aux idées de Jelatchitch. Avant tout furent réglées la question du droit d'État et les conditions d'un arrangement avec la Hongrie. L'article 42 de la diète croate de 1861 demanda comme base pour les négociations ultérieures que l'indépendance et l'intégrité du royaume fussent reconnues. La diète de 1861 différait de celle de 1848 en ce que cette dernière voulait l'introduction du système fédératif dans toute l'Autriche, tandis que celle de 1861 ne la demandait plus que pour la Transleithanie actuelle. Les exigences nationales restaient les mêmes. La Croatie ne voulait toujours rien avoir de commun avec l'Autriche et n'avait pas envoyé de députés dans le Parlement viennois.

Les conclusions de la diète croate furent sanctionnées, mais la diète fut dissoute.

Ce qui perdit la Croatie ce fut, comme presque toujours, les dissentiments intérieurs. De même qu'autrefois l'illyrisme, le parti national se heurta à une opposition venue du dedans même de la Croatie. Les unionistes, partisans d'une union coûte que coûte avec la Hongrie, luttaient contre le parti national. Ils cherchaient à Budapest le salut de la Croatie, et quand ils virent qu'ils ne pouvaient rien contre une énorme majorité animée tout entière de l'esprit national, ils quittèrent la salle du Parlement.

La diète fut convoquée de nouveau en 1865, et les relations politiques s'embrouillèrent encore davantage. De plus en plus le parti national et le parti

unioniste s'affirmaient comme des adversaires irréductibles. Quelques députés (*samostalci*) (autonomistes) proposèrent un autre moyen; en principe, ils étaient pour l'envoi de députés au conseil d'État autrichien, mais ils n'osaient pas l'avouer ouvertement. D'autre part, le parti du droit prit une attitude nettement radicale, pure de toute compromission, sous la direction d'Eugène Kvaternik. Dans un discours célèbre du 18 juin 1861, Kvaternik posa le principe de l'union personnelle absolue, sans se soucier des autres Slaves méridionaux, et quand il en faisait mention il considérait leur pays comme des provinces slaveno-croates. Il développa tout un programme, un système complet où toutes les éventualités étaient prévues et réglées. Il fit le tour de l'Europe entière pour propager le croatisme et gagner des adhérents à sa cause, jusqu'à ce qu'enfin il fut fusillé comme révolutionnaire à Rakovitza. Ce fut une grande âme, l'âme d'un de ces apôtres qui se précipitent en avant au péril de leur vie, sans souci des dangers et sans broncher aux cailloux, un de ces caractères admirables qui ne connaissent d'autre loi que l'amour de leur patrie.

Le parti national obtint d'abord une première victoire par la présentation de l'adresse de 1866. Dans cette adresse il demandait de nouveau que l'indépendance de la Croatie fût reconnue sans conditions, en recommandant aux délégués de n'en pas retrancher un seul mot. Mais ils durent cependant ajouter à cette adresse des compléments qui ne figuraient pas dans celle de 1861. Par ces articles additionnels, la Croatie reconnaissait les affaires communes de la monarchie,

mais à condition qu'elle serait représentée dans le Parlement directement et avec des droits égaux et que l'indépendance financière lui serait assurée.

Mais la rectification venait trop tard. Après la guerre de 1866 la situation changea. Belcredi, avec son système féodal et ses cinq royaumes, tomba en disgrâce. A sa place arriva Beust, qui voulait la réconciliation de l'Autriche avec la Hongrie. Peu de temps après, le 17 février 1867, le comte Andrasy fut nommé premier ministre hongrois. C'est alors que par-dessus la tête de la Croatie le dualisme austro-hongrois fut institué. Par la même occasion, les deux puissances réglèrent le sort de la Croatie sans lui demander son avis et sans prendre en considération ses souhaits. Le parti national protesta et ne retrancha rien de ses réclamations. La diète fut dissoute.

Il fallait arriver à amener au Parlement de Vienne une majorité croate favorable aux projets de la Hongrie. Comme le parti national avait eu dans l'ancienne diète une très grande majorité qu'il aurait sans doute conservée, on créa un nouveau mode d'élections, pour faire triompher une majorité complaisante. Ce fut le ban Rauch qui réunit, pour la première fois, en 1868, un parlement croate ainsi formé. Il fit des élections telles qu'elles auraient pu engager les Croates à regarder même M. Schmerling comme un nouvel apôtre de la liberté d'élection.

Par les élections de Rauch commença, sous l'égide de la Hongrie constitutionnelle et libre, le martyrologe des élections croates. Dans ces temps-là, les peines corporelles existaient encore, et ce moyen peu con-

stitutionnel, mais efficace, contribua puissamment à rendre conciliants les électeurs rustiques. C'est ainsi que sous le gouvernement du baron Rauch les unionistes entrèrent au Parlement avec une forte majorité. Leurs temps étaient arrivés.

Le parti national, mutilé au point de ne plus compter dans le Parlement que quatorze membres, protesta dès la deuxième séance, le 15 janvier 1868. Il proposa d'envoyer une adresse au roi pour dissoudre cette assemblée et convoquer une diète légale du royaume tri-unitaire. Cette proposition fut rejetée *par la majorité gouvernementale*, et le parti national quitta la salle des séances. Dans son protêt il déclara que la diète, recrutée sur la base des élections forcées, était illégale : « Nous protestons contre toutes les conclusions de cette diète; nous basant sur les arrêtés de 1866 et de 1867, sur l'article 42 de 1861 et sur le rescrit royal du 8 novembre 1861, nous protestons contre la soumission du royaume tri-unitaire au royaume hongrois. » (Compte rendu de la diète de 1868.)

De cette façon les unionistes restèrent seuls; ils prirent acte de la situation et entamèrent des négociations avec la Hongrie.

Cette période de 1860 à 1868 peut être appelée période de lutte pour la constitution, pour l'indépendance et la liberté de la Croatie et des Slaves méridionaux. Le conducteur, l'âme de ce mouvement était l'évêque Strossmayer, le premier fils de sa patrie à laquelle il consacrait toutes les forces de son existence. Noble et inspirée, sa parole puissante groupait autour de lui tous les lutteurs; ses idées, exposées avec

un art oratoire exquis, enthousiasmaient et entraînaient les âmes simples qui l'écoutaient; ses yeux brillaient d'une flamme ardente qui semblait pénétrer l'avenir. Ni les injustices ni les années n'avaient pu courber sa figure énergique. Prince par le maintien et les pensées, et en même temps infiniment bon, il encourageait ses compatriotes par l'action et par la parole, donnant des conseils et discutant sur tout. De plus, il était mystique. La réalité ne lui suffisait pas; il se laissait aller à de beaux rêves enthousiastes. Il rêvait de la fraternité qui aurait pu unir les Slaves du sud, de l'amour qui aurait pu triompher de tous les obstacles; rêves qui eurent du moins l'avantage de faire éclore en 1867 une Académie slave des arts et des sciences, qu'il inaugura par une harangue enflammée. Le rôle de cette Académie fut considérable; ce fut elle qui réunit et concentra tous les efforts que la défaite politique avait forcément isolés.

« En premier lieu nous devons considérer les besoins et le bien de la patrie », disait le Dr Franjo Ratchky, président de l'Académie, dans son discours inaugural. C'était le programme. Les académiciens se mirent avec zèle au travail. La Croatie fut étudiée scientifiquement dans tous les sens. Il fallait tout mettre en ordre et tout créer : l'histoire, la littérature, la langue. Le labeur énorme de l'Académie excita l'admiration non seulement du monde slave, mais de l'Occident tout entier.

Avant que toutes les forces spirituelles de la nation se fussent centralisées autour de cette Académie, de vaillants efforts individuels avaient été tentés. Il suffit

de rappeler Kukulievitch qui fouilla scrupuleusement l'histoire, fonda des archives, des documents historiques et introduisit le premier chez les Croates les rigoureuses méthodes d'investigation scientifique. Son ouvrage capital : *Jura regni Croatiæ, Slavoniæ et Dalmatiæ*, ainsi que plusieurs autres ouvrages ont assuré sa réputation.

Ce que des individus isolés n'avaient pu faire que difficilement, l'Académie l'entreprit collectivement. Parmi les hommes qui donnaient l'élan il faut citer en premier lieu Ratchky, l'âme même de l'Académie. Il s'occupait principalement d'histoire, éclairant d'une vive lueur beaucoup de coins du passé restés obscurs. Toujours assidu au travail, ne demandant jamais rien pour son activité féconde, simple et calme, ferme dans ses principes, il inscrivit dans l'histoire son nom inoubliable. Sa parole si calme, si douce et surtout si claire, frappait par l'accent de vérité intérieure qui l'animait. Malgré sa modestie excessive, ses travaux scientifiques lui acquirent une réputation qui dépassa de beaucoup les frontières de son pays. Il fut le premier qui rendit évident pour tous, avec des documents en main, le droit des Croates à la liberté; aussi, fort de cette certitude scientifique, il lutta jusqu'à la fin pour l'indépendance de son pays. Ardent dans les travaux de la diète de 1861 à 1867, et plus tard dans les rangs de l'inflexible parti national, il défendit les droits de la Croatie jusqu'à son dernier soupir. Sa mort fut un coup terrible pour toute la nation et surtout pour son meilleur ami, l'évêque Strossmayer.

Autour de ces deux chefs se groupèrent des esprits d'élite. En politique, en littérature, dans les sciences, les progrès accomplis furent rapides.

La littérature devint florissante. Avant tout elle était patriotique. Elle suivit un développement analogue à celle de Raguse, qui puisait à la source des récits nationaux et des chansons héroïques des sujets d'inspiration populaire et féconde. Le courant romantique et littéraire donna naissance dans tous les genres à des œuvres solides, surtout en histoire. L'épopée héroïque du ban Ivan Mazùranitch, *Smrt Smaïl aga Tchengitch*, peut être mise au niveau des meilleures productions de ce genre. Mazùranitch écrivit à 32 ans ce poème admirable de couleur et de concision dont le sujet, d'une actualité poignante pour l'époque, était emprunté aux guerres des Monténégrins et des Turcs.

Le roman historique trouva un brillant représentant en Auguste Chenoa, *Zlatarevo zlato*, la fille de l'orfèvre (Goldschmidt), etc. D'autres auteurs, Markovitch, Frusky et le grand Preradovitch, écrivirent des ouvrages distingués.

En littérature aussi on institua des lieux de réunion. La *Matiza Hrvatska* (auparavant *Matiza Ilirska*) réunit tout dans ses rangs. Elle compte aujourd'hui plus de 10,000 associés et son activité se fait sentir sur toutes les contrées croates.

Ce fut une époque de travail acharné et d'opposition énergique sous la direction et le patronage de Strossmayer. L'évêque ne s'arrêtait pas dans son essor, il marchait toujours plus avant pour le bien de la patrie.

Il ne refusait son appui à aucune œuvre patriotique et dota de ses propres mains l'Académie d'une galerie de tableaux. Quand il s'agissait du bien de la patrie, il soutenait et les individus isolés et les sociétés agissant de concert. Ses rêves ne se sont pas réalisés; les événements ont été plus forts que sa volonté; il a même connu l'ingratitude; mais il a fait tout son possible et ne s'est jamais découragé. *Sa conscience est pure ; il a toujours été le fils fidèle de sa patrie* (1).

---

(1) Ces paroles ont été rappelées par Strossmayer à l'empereur François-Joseph pendant les manœuvres de Belovar, quand l'empereur le questionna à propos d'une certaine dépêche de Moscou. Il lui dit mot à mot : « Vous deviez avoir perdu l'esprit lorsque vous avez lancé cette dépêche-là » (*Sie müssen von Sinnen gewesen sein, als Sie jene Despesche gesendet haben*). Cela se passait en 1888, année où l'on célébrait en Russie le huit centième anniversaire de l'adoption du christianisme. Strossmayer fit parvenir un télégramme à la Société de bienfaisance de Moscou, dont il est membre honoraire et que préside Ignatieff. La presse germano-hongroise prit feu ; elle prononça même les mots de conspiration, de panslavisme, etc.

IV

Grâce au triomphe du parti unioniste le compromis fut signé, mais il n'amena pas la tranquillité. Le parti national se préparait à la lutte. Persécutés par le ban de Rauch, ses membres se retiraient sur la frontière militaire, à Sissek, où, dans le journal *Novi Pozor* (aujourd'hui *Obzor*), ils organisèrent la résistance et prirent un ton agressif.

L'administration de Rauch, pareille à celle d'un pacha, ses persécutions contre chaque mouvement libéral, la corruption de son entourage, la façon dont Rauch traitait les intellectuels et les paysans, qu'il appelait dédaigneusement des canailles, toutes ces vexations servirent de sujet pour des articles mordants. Contre le parti national ainsi organisé, Rauch ne pouvait employer que la force et l'oppression. Outre Strossmayer et Ratchky, il avait surtout à combattre Matia Mrazovitch, un des partisans de la lutte à outrance. Un événement inattendu vint servir leurs desseins : une histoire d'argent fit sombrer le baron Rauch. Impliqué dans les affaires d'une société financière organisée en vue d'assainir les marécages de Lonjskoe Pole, il fut mêlé à divers tripotages et dut donner sa démission.

Délivré du fouet de Rauch, le parti national respira. Harassé par la longue lutte qu'il venait de supporter, il convoitait la paix. Le dualisme était main-

tenant un fait accompli qu'on ne pouvait combattre sans exposer le royaume à de nouvelles secousses; Beust en Autriche, le système fédéral enterré avec Belcredi, la Hongrie puissante, les Slaves opprimés, — le parti national voyait que la lutte était au-dessus de ses forces. Dans l'espoir qu'avec la revision du compromis il pourrait voir des temps meilleurs, ou tout au moins qu'il aurait une base solide pour relever le peuple tombé dans la misère, ce parti intervint dans les pourparlers. La plus grande partie de ses membres devinrent opportunistes, mais une minorité, avec le Dr Ratchky, ne retrancha rien de ses réclamations, que le compromis n'avait pas exaucées, et voulut continuer la lutte. Le parti national était ainsi coupé en deux. Les unionistes réunis, renforcés par une partie des nationalistes, se constituèrent en parti national qui, devenant unioniste, changea d'orientation politique. Il travaillait surtout à la revision du compromis. Strossmayer, qui assistait à la première séance de la *Regnicolare Deputation* ayant deviné où l'on voulait en venir sortit de la salle. Les intransigeants conservèrent leur programme, sans en rien retrancher. Les autonomistes, bien disposés en faveur de l'Autriche, passèrent chez les unionistes ou disparurent de la scène politique. Ivan Mazùranitch devint ban.

Comme on pouvait le prévoir, la revision même n'écarta pas les défauts du compromis, car les partis intéressés n'étaient pas de force égale et leurs intérêts se trouvaient en contradiction. Le compromis ne faisant pas droit aux réclamations des Croates n'avait d'autre effet que de surexciter de plus en plus les deux

alliés l'un contre l'autre. En outre, le gouvernement opportuniste fit preuve d'une faiblesse qui ne lui permit pas de tenir tête à la Hongrie.

Pourtant l'instruction, la justice, l'administration intérieure, tout ce qui concernait la vie autonome de la Croatie, avait fait des progrès continus, quoique lents. Mais les intérêts généraux du pays furent complètement négligés, la déférence et la faiblesse du gouvernement croate ayant donné toute liberté à la Hongrie dans les questions d'administration et du droit d'État.

Mazùranitch tomba en 1880 quand, poussé par la voix du peuple, il se vit contraint d'annexer la frontière militaire. Avec le tempérament de patriote qu'on lui connaissait, c'eût été un malheur s'il avait fait du tort à son pays.

Désabusé par une expérience de huit années, le parti des ex-nationalistes avait appris qu'en vain il se flattait de gagner du terrain par la voie de la réconciliation, car jamais le son mélodieux de ce dernier mot n'avait empêché la Hongrie d'en user avec la Croatie suivant son bon plaisir. Les dissidents du parti national se séparèrent donc de leur groupe et revinrent se joindre à la fraction de Ratchky pour former un nouveau parti national indépendant. Ayant adopté les principes de l'ancien parti national de 1861-1878, il luttait maintenant sous la conduite de Strossmayer et de Ratchky contre le parti national actuel, formé des unionistes sous leur ban Ladislas Pejatchevitch, qui avait usurpé arbitrairement le nom de parti national.

Sous la domination des unionistes, les affaires du

pays ne marchaient pas mieux. Les violations du compromis se succédaient et s'aggravaient, au point qu'un jour le directeur des finances, David, surprit le ban, Agram et toute la Croatie, par des inscriptions en deux langues sur les écussons des bâtiments publics. Cette dernière violation, en contradiction formelle avec la volonté nettement exprimée de la loi, amena l'insurrection de 1883.

Le ban Pejatchevitch démissionna, la constitution fut suspendue par le premier ministre de Hongrie et le général Ramberg fut chargé d'étouffer l'insurrection par la force. Pendant les quatre mois que dura le gouvernement provisoire de ce général, des milliers de paysans furent condamnés à des peines sévères pour avoir pris part aux démonstrations contre les écussons magyars. Les tribunaux du pays eurent à juger journellement des masses d'accusés; il n'était pas rare d'en voir assis sur le banc d'infamie plus d'une centaine à la fois. Des casernes furent transformées en prisons. Devant le tribunal d'Agram le nombre des détenus maintenus préventivement en prison dépassait quatre cents.

Lorsque le gouvernement hongrois crut que le général autrichien avait terminé sa mission, il nomma le jeune comte Khuen-Hedervâry ban constitutionnel. Tout ce qu'on savait en Croatie du comte, c'est qu'il descendait d'une famille immigrée du Tyrol en Syrmie et appauvrie par la suite, qu'il avait fréquenté l'ancienne Académie de droit d'Agram et qu'il avait échoué aux examens. Après cette mésaventure, le conseil de famille des Khuens avait décidé de dégager

l'avenir du chanceux adolescent des destinées du pays et de donner à sa carrière une autre direction. Le jeune comte se rendit en Hongrie, y acquit par adoption la terre endettée d'Hedervar, épousa une parente de Coloman Tisza, ancien président du conseil de la Hongrie, et se poussa par ce moyen jusqu'au poste de chef suprême de comitat. Ces événements s'étaient passés à l'époque du gouvernement provisoire de Ramberg en Croatie.

Le parti national croate, qui, sous le ban Mazùranitch, avait légèrement revisé le pacte conclu entre la Croatie et la Hongrie et n'avait pas, après la retraite de ce ban, refusé son concours au comte Pejatchevitch, insista alors auprès du gouvernement hongrois pour qu'il fît cesser l'interrègne militaire en Croatie. Il est aujourd'hui avéré que lorsque Pejatchevitch se fut retiré, la dignité de ban fut offerte par Tisza au général François Philipovitch, et qu'il y eut à ce sujet des pourparlers qui n'aboutirent pas, le général montrant trop de scrupules, à ce que l'on prétend. Le refus du général amena la candidature du comte Khuen. On conçoit facilement que Tisza ne nomma celui-ci que pour placer à la tête de l'administration croate un personnage qui exécutât aveuglément et sans aucun ménagement les ordres de son maître. Il l'allait bien montrer.

Deux ans après l'arrivée au pouvoir du comte Khuen parurent dans l'arène politique deux frères, Ivan et Josip Drachcovitch, descendants d'une famille qui avait donné à la Croatie et à la Hongrie des hommes d'État éminents et parents de ce Drachco-

vitch qui, avec Gay, avait préparé le terrain pour la renaissance et la propagation de l'idée illyrique. Leur apparition fut saluée par les Croates comme un événement heureux. A Budapest on était d'un avis contraire; aussi le mandataire officiel de la Hongrie, le ban, reçut-il l'ordre d'affaiblir par tous les moyens possibles l'action des Drachcovitch. On prétend même que l'omnipotence de Tisza réussit à mettre en branle de hautes influences contre lesquelles les nobles comtes ne purent résister. Quoi qu'il en soit, ils quittèrent déçus et de mauvaise humeur cette vie publique dans laquelle ils étaient à peine entrés. Nous insistons sur cet épisode, parce qu'il montre bien que la mission du comte Hedervary consistait à rendre inefficace le compromis passé entre les deux pays, par des pratiques diamétralement opposées aux principes fondamentaux de ce pacte. Le comte n'avait en vue que l'unité de l'État magyar et sa politique tendait à faire approuver cette union par la diète croate elle-même. Autrement dit, le comte se proposait de pacifier la Croatie et de la livrer à la Hongrie.

Pour atteindre ce but, il employa la diplomatie et la force. Il favorisa les unionistes qui, voyant leur position fortifiée, le suivirent sans opposition et lui assurèrent une grosse majorité. Ainsi soutenu, il put déclarer une guerre acharnée à l'opposition qui, par malheur, était divisée en deux camps, l'un modéré, appelé parti national indépendant, l'autre radical, le parti du droit. Le ban s'en prit d'abord à ce dernier parti, parce qu'il ne reconnaissait pas comme base légale le compromis avec la Hongrie. Malheur au

fonctionnaire soupçonné d'être de connivence avec l'opposition! Tous ceux qui dépendaient du gouvernement durent se déclarer unionistes ou se tenir cois. Les unionistes ne devinrent plus que les valets du gouvernement. Leur feuille officielle, *Narodni Novini*, répéta presque journellement ses attaques contre l'opposition, et fit même de la polémique contre des articles condamnés dans les journaux de ce parti. Quant aux journaux de l'opposition on leur appliqua avec une sévérité inexorable la loi sur la presse, appelée *loi Lienbacher*, qui datait encore de l'ère absolutiste autrichienne. Ainsi le journal *Obzor*, organe des indépendants, eut à subir, depuis le régime de Khuen, 634 condamnations, fait vraiment unique et d'autant plus remarquable que le rédacteur du journal ne fut jamais traduit devant la justice. Dans cette lutte sans merci contre le parti du droit, Khuen ne fut pas toujours heureux, il faut le reconnaître. Il fut vivement attaqué et dans une scène violente, d'après une version de l'opposition, il eut même à subir des voies de fait. Mais cette bagarre lui fournit un prétexte pour instruire le procès de quelques députés du parti du droit et pour les faire condamner à l'emprisonnement et à la perte de leurs grades académiques. Il y eut aussi dans les premières années de son administration des méprises qui causèrent une grande effervescence dans le pays, entre autres l'affaire des actes des finances. Agram un beau matin fut surprise par la nouvelle que ces actes [1], d'une importance

[1] Ces actes (actes d'État) furent nuitamment dérobés par Khuen dans le palais qui lui sert de résidence.

capitale, avaient été transportés clandestinement à Budapest. Malgré toutes les interpellations soulevées à ce sujet, malgré la délégation d'un archiviste envoyé à la recherche de ces actes, on ne put, ou on ne voulut jamais élucider cette affaire.

Les élections se font sur le modèle de celles que nous avons vues. Les circonscriptions électorales sont bâclées et les élections faites à la façon de celle de Neutra. On s'est déjà habitué en Croatie à ces manœuvres, circulaires, assistance militaire et autres subterfuges [1], même à voir à cette occasion les fonctionnaires du gouvernement [2] devenir plus royalistes que le roi. Ils ont pour excuse, il est vrai, qu'ils ne veulent pas risquer leur place. Après les sévices exer-

---

[1] Les élections se font par vote verbal et les électeurs sont tous les fonctionnaires publics, les ecclésiastiques, les officiers en retraite (les officiers en activité sont exclus), tous ceux qui possèdent des diplômes universitaires et de docteurs, les citadins et les paysans qui paient au moins 15 florins d'impôt et ont atteint l'âge de 24 ans.

[2] Les fonctionnaires publics en Croatie forment le noyau des troupes électorales de Khuen, ce qu'il a su obtenir par la discipline la plus sévère. De grand matin, tous les fonctionnaires paraissent presque en corps dans la localité où se fait l'élection, sous la conduite de leur chef le ban qui exerce en cette occasion son contrôle rigoureux et qui, comme dit Schiller, « compte les têtes de ses bien-aimés et voit qu'il ne manque aucune tête chérie ». La discipline de cette milice électorale est d'une importance décisive, puisqu'il y a en Croatie des districts électoraux dans lesquels les fonctionnaires forment la majorité des électeurs, ce qui s'explique par le fait que la loi électorale actuelle reconnaît le droit de suffrage à tous les fonctionnaires publics, même aux huissiers de chancellerie, tandis que ce droit pour les personnes qui ne sont pas fonctionnaires est soumis à un cens assez élevé. La Croatie, avec ses 3 1/2 millions d'habitants, n'a pas beaucoup plus d'électeurs qui ne sont pas fonctionnaires que Trieste, Salzbourg et le Voralberg.

cés contre quelques fonctionnaires, il ne saurait y en avoir aujourd'hui un seul pour oser formuler une pensée d'opposition, même entre quatre murs.

Ce qu'il ne put faire par la force, le comte Khuen le fit par la ruse, conformément à la devise suprême : *divide ut impera*. Il appliqua cette formule avec succès, d'abord entre les Serbes et les Croates. Les Serbes furent protégés par le gouvernement, qui leur donna les charges les plus élevées dans la hiérarchie des fonctions publiques. Ils durent par conséquent s'enrôler de force dans le parti unioniste, s'ils ne le firent pas de leur plein gré. Réciproquement, dans la Voïvodina serbe, on réserva les plus hauts emplois à des Croates pour rompre ainsi toute attache entre les deux nations-sœurs et les diviser par une haine implacable. Là où les Serbes n'étaient pas orthodoxes on leur imposa de le devenir, pour contrecarrer le croatisme. L'opposition eut donc encore à lutter contre un ennemi de plus.

Cette opposition elle-même, nous l'avons vu, était divisée. Cette discorde fut attisée par tous les moyens possibles, en donnant raison tantôt à l'un des partis, tantôt à l'autre. Il arriva ainsi que les deux fractions s'accusèrent mutuellement d'être composées de *magyarons* déguisés, sobriquet qu'on donne aux unionistes.

Lorsqu'on crut avoir garrotté le parti du droit, on s'en prit aux indépendants. Les membres influents de ce parti devinrent le point de mire des attaques. Le comte Vojnovich [1], qui était en relations fréquentes

[1] Son fils, actuellement ministre des affaires étrangères au Monténégro.

avec l'évêque Strossmayer, fut tout simplement mis à la retraite ; on agit de même avec d'autres, et nous avons dit plus haut comment fut traité leur organe, le journal l'*Obzor*. Il en résulta que le parti indépendant fut poussé toujours davantage vers une politique radicale. Les modérés qui avaient prêché l'entente, comprenant que malgré la légitimité de leurs griefs les infractions au compromis continuaient tranquillement et que par conséquent la formation d'un centre, qui se proposerait comme programme la stricte exécution de ce pacte, devait forcément échouer, se rapprochèrent des radicaux, et les deux partis tombèrent d'accord sur un programme qu'ils maintiennent encore aujourd'hui. Mais cette action commune dura peu de temps. Les hostilités furent reprises à la grande joie du ban : *duobus litigantibus tertius gaudet.* Les unionistes secondèrent cette scission et l'opposition fut encore une fois affaiblie, soumise à des mesures vexatoires et baillonnée : résultat qu'il faut attribuer non seulement à l'habileté politique du gouvernement, mais aussi à la véhémence et aux passions de l'opposition, qui manqua du sang-froid nécessaire. Il faut reconnaître aussi que le ban sut admirablement diriger et flatter le parti national, parti dépourvu de conviction et guidé uniquement par des intérêts divers, la plupart du temps personnels. Mettre un frein au catholicisme ; tenir compte de quelques désirs ; contenir les rivalités de quelques fractions du parti unioniste ; représenter ce parti comme ayant un appui solide dans les couches profondes du peuple, alors qu'il n'est au fond qu'une

oligarchie qui par la nature des choses ne peut pas être populaire, tel fut l'art du ban. La peur de perdre le pouvoir avec les sinécures qui y sont attachées, était évidemment un motif puissant qui le poussait à cette politique; mais le mérite du ban reste considérable d'avoir su maintenir uni le parti unioniste, notamment par la distribution de mandats pour le parlement de Budapest [1].

Quiconque ne connaît pas l'histoire et l'état de la Croatie pourrait s'étonner de ce que la Croatie, ayant reçu par le compromis de 1868 une autonomie d'État, ne faisant partie d'aucune autre contrée à l'exception de la Hongrie, n'était pas satisfaite de ces avantages et suscitait des difficultés à l'intérieur et à l'extérieur. On comprendra mieux cette attitude si l'on songe que le compromis ne répond pas aux exigences de l'État et que ses dispositions ont été continuellement violées. Le compromis, comme dit Palma, est proprement une *unio realis*, *inæqualis*, *singularissima*. On va le voir en l'examinant paragraphe par paragraphe.

Le § 1er du compromis porte que « la Hongrie et la Croatie, la Slavonie et la Dalmatie forment une seule et même association relativement aux autres contrées

---

[1] La diète croate se compose de 90 resp. 88 députés, car bien que les deux députés de *Fiume* aient le droit d'y siéger, le gouvernement hongrois le leur interdit. Outre ces 88 députés, y prennent part de droit l'archevêque, les évêques, les grands jupans (comtes) et quelques familles aristocratiques qui ont acquis, en 1848, le droit d'être députés sans aucune élection.

Les 40 députés reçoivent chacun pour leur mandat, à Pest, une allocation annuelle de 8,000 francs, ce qui constitue pour eux un appât puissant.

qui se trouvent sous le gouvernement de Sa Majesté, ainsi que par rapport aux pays étrangers ».

Le § 59 dit : « Puisqu'il est déclaré explicitement que les représentants de la Croatie et de la Slavonie, *comme représentants d'une nation politique qui possède un territoire particulier* et qui a pour ses affaires intérieures sa propre législation et son propre gouvernement, peuvent se servir de la langue croate dans la diète générale, ainsi que dans les délégations. »

Le § 70 arrête : « La présente convention, après son sanctionnement suprême, sera enregistrée dans le code, *comme une loi générale fondamentale* pour la Hongrie, la Croatie, la Slavonie et la Dalmatie. En même temps, il est statué que cette convention ne peut être l'objet de la législation particulière des pays contractants, et nul changement ne peut être apporté à son texte *que par la même voie selon laquelle elle fut établie*, avec l'intervention des mêmes facteurs qui l'ont constituée. »

Dans l'introduction de ce compromis de 1868 (obligatoire pour la Hongrie de par l'article XXX de la loi de 1868) il est dit : « Suivant l'entente sur les questions d'État qui s'est produite entre le Parlement hongrois d'une part, et la diète de la Croatie, Slavonie et Dalmatie d'autre part, une convention a été conclue. Si cette convention est acceptée, confirmée et sanctionnée par Sa Majesté Impériale et Royale Apostolique comme une loi générale et fondamentale de la Hongrie et de la Croatie, Slavonie et Dalmatie, elle sera rédigée comme il suit...»

D'après cette introduction et d'après l'article 70, on

voit que le compromis a été conclu entre les deux pays *considérés comme facteurs parfaitement égaux*, et qu'elle a eu pour base la *reconnaissance de leurs droits d'État libres et indépendants*, que les deux nations ont traité par conséquent sur un pied d'égalité.

Des §§ 1er et 59 il ressort que cette communauté d'États était établie entre deux nations politiques et deux territoires indépendants, ce qui est aussi mentionné dans le serment du couronnement.

Nous allons voir ce que ce compromis, si formel dans ses termes, signifie pour la Croatie et comment il a été exécuté.

Dès le début, les considérants les plus urgents de nature politique ne furent pas mis à exécution. La communauté et l'égalité n'ont été conservées ni dans la forme ni dans la réalité. Toutes les lois et toutes les institutions qui sont communes n'ont pas été introduites comme telles. On ne connaît que le Parlement hongrois. Les délégations, les ministères qui devraient être communs ne sont pas constitués comme tels.

L'article L de la loi de 1870 ne connaît que le citoyen hongrois, et l'article XLI de la loi de 1868 comme l'article III de 1871 ne connaît que la Landwehr hongroise. Selon l'article XVI de la loi de 1872 et de l'article XXXIV de 1883, il n'y a qu'une académie royale hongroise, quoiqu'elle doive aussi former des officiers pour la Landwehr de Croatie et de Slavonie.

Dans l'article général XXV de la loi de 1878, concernant l'institution de la banque austro-hon-

groise, on est allé directement contre la communauté des deux pays ; la Croatie, ainsi que la Slavonie, ont été complètement laissées de côté. Le même procédé s'est répété quand il s'est agi des banques de l'État. Non seulement le ministre hongrois des finances se passa de la participation légale ; mais par les §§ 95, 99 et 100 des statuts de la banque, ainsi que par les §§ 11, 12, 37 et 55 des statuts du département pour le crédit hypothéquaire de la banque austro-hongroise, il viola l'autonomie elle-même de la Croatie.

Quant à la forme, le § 1er du compromis est violé dans toutes les lois générales, car l'existence indépendante de la Croatie n'est mentionnée nulle part ; nulle part au titre de Sa Majesté n'est ajouté : roi de Dalmatie, de Croatie et de Slavonie.

D'après les §§ 2 à 10, voici les dispositions qui ont été regardées comme générales : Le roi de Hongrie et de la Croatie, Dalmatie et Slavonie ne porte qu'une seule et même couronne, qui lui est remise dans un seul acte de couronnement, et de cet acte il ne sera dressé qu'un *inaugurale diploma* commun (rédigé en croate pour la Croatie). Les articles XIV, XV et XVI de la loi de 1867 seront reconnus comme obligatoires pour la Croatie, mais en spécifiant qu'à l'avenir des lois fondamentales de cette sorte ne pourront être créés qu'avec la participation légale de la Croatie. Le vote des dépenses de la cour ; la législation sur la redevance militaire, sur son fonctionnement et sur le recrutement ; les finances au double point de vue administratif et législatif ; les affaires concernant l'argent, la monnaie et le papier-monnaie ; l'organisa-

tion des crédits pour la banque et les assurances, le commerce, les postes et télégraphes, les chemins de fer, les ports, la navigation et celle des fleuves qui appartiennent en commun à la Hongrie et à la Croatie.

Toutefois, la législation sur la redevance de logement et sur l'industrie, les associations dans le but de réaliser des gains, les passeports, la bourgeoisie des villes et la naturalisation étaient retenues pour la Croatie. Au contraire, les affaires purement autonomes furent regardées comme générales, quoique dans ces affaires il ne soit question que de la Hongrie. En voici quelques exemples :

Dans l'article XXIV de la loi de 1872 (convention avec la Suède et la Norvège, article II) on ne parle que de la loi pénale de l'Autriche et de la Hongrie; la Croatie n'est pas mentionnée, bien que sa justice soit autonome. De même, l'article XXVI de la loi de 1872 (convention avec l'Italie), l'article II de la loi de 1874 (convention avec la Grande-Bretagne et l'Irlande), l'article XXIII de la loi de 1881 (convention avec les Pays-Bas), l'article XIX de la loi de 1881 (convention avec la Belgique) etc. Dans toutes ces conventions on ne parle que de la Hongrie et de la justice hongroise. La Croatie est passée sous silence, malgré son autonomie [1].

Le compromis fut encore violé par l'article X de la

---

[1] § 48. « C'est pourquoi l'autonomie de la Croatie, de la Slavonie et de la Dalmatie s'étend tant sur l'administration intérieure que sur la justice de ces pays dans toutes les instances, à l'exception du droit maritime. »

loi de 1874 concernant les mesures contre le typhus d'Orient des enfants ; par l'article XXV concernant l'organisation de la statistique du pays ; par l'article LII de la loi de 1886 sur le recensement de la population; par l'article XL sur l'expropriation, toutes circonstances où la Croatie est parfaitement autonome.

Réciproquement, quelques-unes des lois qui ne concernent que la Hongrie sont déclarées générales. C'est ainsi que fut traité le budget, bien que d'après le § 8 le budget général et le budget particulier doivent être établis de la même manière que le budget autonome de la Croatie.

Les dépenses générales devraient incomber à la Croatie dans la proportion de 55 p. c. ; c'est du moins ce qui résulte du compromis, dont le § 13, ainsi que les revisions de 1873 et de 1880 servent de clé pour régler la participation de la Croatie aux dépenses générales. Cette participation est fixée à 55 p. c. (aujourd'hui 56) de toutes les recettes, de sorte que la Croatie n'a rien à payer davantage. Comme d'après l'article XIV de la loi de 1867 (§ 4 du compromis) la cote des pays de la couronne hongroise a été fixée à 30 p. c., et que la Croatie n'était pas mentionnée comme indépendante, on voit qu'avec la proportion de 56 p. c. la Croatie avait accompli tout son devoir, puisqu'elle correspondait au sens explicite de la loi. Par conséquent la dette prétendue, qui est établie par la chambre du contrôle, n'est pas à sa place.

Le § 22 arrête que le Ministre des finances doit être considéré comme donnant la direction requise par la voie de la Direction des finances à Agram, et que par

conséquent tous les organes de ce ressort doivent lui être subordonnés, — ce qui n'est pas compatible avec le fonctionnement des autres directions des finances en Croatie.

Le § 43 arrête que le gouvernement doit se servir de ses propres organes dans toutes les occasions pour exercer le pouvoir exécutif; et pourtant ce devoir fut transféré sur les communes des ouvriers, surtout dans les affaires financières, d'où il advint que les communes eurent à supporter un lourd fardeau matériel.

D'après le § 47, la diète croate peut délibérer sur son budget autonome, mais elle n'est pas compétente pour délibérer sur les dépenses générales et sur les comptes finals: ce droit appartient au gouvernement. De cette manière la diète n'a donc pas de moyens de contrôle sur le gouvernement autonome, qui est responsable devant elle. Les comptes finals ne sont pas passés séparément pour la Croatie, mais les dépenses générales des Hongrois et les dépenses particulières des Croates ne forment qu'un même budget.

On voit qu'avec ces façons de procéder tout ce qui, selon les termes du compromis, devrait être considéré comme général est regardé tout simplement comme hongrois et traité en conséquence.

Ainsi, le § 31 parle de la diète générale et suivant le § 38 il sera autant que possible délibéré des affaires communes dans le Parlement général. Cette disposition a été observée jusqu'en 1871. Le recueil des lois générales a été publié comme étant le travail commun de la diète croate-hongroise; mais, plus tard, cette diète ne s'appela plus que Parlement hongrois, quoiqu'il

eût été plus juste d'appeler Parlement commun de tous les pays de la couronne hongroise, et non simplement Parlement hongrois, la diète qui s'occupe des affaires communes.

Le § 50 du compromis dit : « A la tête du gouvernement de la Croatie, Slavonie et Dalmatie est placé le ban, qui est responsable devant la diète de la Croatie, Slavonie et Dalmatie. »

D'après le § 51, le ban sera nommé par Sa Majesté Impériale et Royale Apostolique sur la proposition et la contresignature du premier ministre hongrois. D'après le § 44, il sera nommé un ministre croate sans portefeuille, ayant sa résidence à Pest. Ce ministre servira d'intermédiaire entre Sa Majesté et la diète de la Croatie, Slavonie et Dalmatie. En cette qualité (§ 5 de la revision de 1873), il devra présenter à Sa Majesté incontinent et dans une forme invariable les propositions du ban.

De cette définition il appert que le premier ministre hongrois n'a aucune ingérence dans les affaires croates, à l'exception de celles spécifiées au § 51, et cependant, dans l'affaire des enseignes en 1883, il proposa et mit à exécution des mesures extraordinaires. Par la suspension de la Constitution et par la nomination d'un commissaire royal, le compromis fut violé, ce qui faisait le jeu du Parlement hongrois, et la Croatie dut payer 100,000 florins pour la répression militaire de la sédition de 1883.

On peut remarquer facilement qu'à côté de ces empiètements continuels dans la vie autonome de la Croatie, la communauté était totalement négligée dans

les affaires générales, malgré le § 46 qui spécifie qu'auprès du gouvernement général devaient être instituées des sections croates-slavones, dont les membres ne seraient nommés que parmi les Croates. Ces sections ont totalement disparu et l'on n'en trouve plus de vestiges dans les ministères, car on ne peut regarder comme représentants des sections et comme expression de la communauté quelques employés traducteurs.

La cour générale du contrôle (*Oberste Rechnungshof*) est entièrement hongroise, alors qu'elle devrait être mixte, et la cour administrative des finances est généralement dans une situation illégale puisqu'elle n'est pas mixte, tandis que le § 48 donne à la Croatie une administration judiciaire autonome.

Voici de nouvelles preuves de la violation de la communauté par la Hongrie :

Le § 56 du compromis décrète que « dans tout le domaine de la Croatie et de la Slavonie la langue de la législation, de l'administration et de la justice est la langue croate ».

§ 57. « Pour les organes du gouvernement central en Croatie et en Slavonie, le croate sera également adopté comme langue officielle. »

§ 58. « Les rapports et les référés croates-slavons provenant de la Croatie et de la Slavonie doivent être acceptés par le ministère commun, et les réponses seront communiquées dans la même langue. »

Ces dispositions, qui sont pourtant si claires, sont enfreintes systématiquement. Quand on passe par la Croatie on n'entend que la langue hongroise ; sur les

stations on ne lit que des inscriptions hongroises, de sorte que parfois on ne sait en quel lieu on se trouve. Les noms propres sont traduits ou parfois simplement adaptés en hongrois. Au paiement complémentaire on reçoit une quittance en hongrois. Toutes les questions sont résolues en hongrois et ce serait un grand miracle si la réponse à une question quelconque arrivait en croate. Il en est de même dans l'administration des postes et télégraphes, ainsi que dans celle des finances. Pour les nominations d'employés on ne prête aucune attention aux Croates, et pour occuper des emplois vacants des Hongrois arrivent en foule qui ne savent pas un mot de croate. Les Croates de leur côté ne comprennent pas le hongrois, ce que prouvent tristement les quarante muets qui siègent à la diète commune [1].

Le journal officiel, contenant les lois communes, est publié en langue hongroise ; si les députés ne savent pas le hongrois ils ne peuvent prendre aucune part aux débats, et cependant ils sont chargés de défendre les intérêts de la Croatie ! Ils ont sans doute le droit de parler en croate, mais ce sont justement des unionistes ! Ils n'ont garde d'élever la voix contre les violations du compromis, contre le pacte qu'ils ont eux-mêmes conclu et auquel ils doivent d'assister aux séances du Parlement. Ils sont dans la logique de leur parti. Pas un d'entre eux ne se lève pour dire que la bannière hongroise n'est pas légale en Croatie, puis-

---

[1] Ce sont les 40 députés que la Diète croate élit au Parlement commun hongrois.

que, d'après le § 61, le drapeau national croate est tricolore (rouge, blanc, bleu); que dans les affaires autonomes il faut faire usage du drapeau du royaume allié orné de la couronne de Saint-Étienne, et dans les affaires communes du drapeau réuni de la Hongrie, de la Croatie, de la Slavonie et de la Dalmatie. Pas un ne se lève pour demander la réincorporation de la Dalmatie. La Hongrie de son côté ne se presse pas d'exécuter la promesse qu'elle avait faite par le § 65 : « La Hongrie reconnaît l'intégrité des contrées de la Croatie et de la Slavonie et promet de la respecter ; elle poursuivra en outre, en s'appuyant sur la loi, la réincorporation de la Dalmatie à la couronne de Saint-Etienne et l'annexion de cette province à la Croatie. » Il y a vingt-neuf ans de cela, et cette promesse est toujours restée lettre morte.

Pour terminer, nous rappellerons l'affaire de Fiume. Fiume appartient légalement à la Croatie, ainsi que l'a démontré, avec preuves à l'appui, le Dr Ratchky dans son ouvrage (*Rieca Prava Hrvatskoy. Zagreb, 1867.* — Traduction allemande du général Preradovitch : *Fiume par rapport à la Croatie*). Elle fut annexée à la Croatie par l'article VIII de la diète croate de 1808, annexion qui fut sanctionnée par le roi et resta intacte jusqu'en 1868. La diète croate, qui seule avait qualité pour édicter des lois concernant Fiume, n'apporta aucun changement à ces dispositions premières.

Survint le compromis de 1868, qui régla différemment la question de Fiume. D'après le § 66, une partie est annexée à la couronne de Saint-Etienne (*separatum sacræ regni coronæ adnexum corpus*), de telle sorte que

Fiume est ce qu'on appelle en langue diplomatique un *condominium*. C'est « un corps séparé » de la couronne de Saint-Étienne; or, cette dernière étant commune à la Hongrie et à la Croatie, il doit en être de même du corps annexé qui y est adjoint. Ainsi le veut le § 66 du compromis de 1868.

En fait cependant Fiume est hongroise. Toutes les institutions croates ont été abrogées et, dernièrement encore, le gymnase; on les a remplacées par des lois et des institutions hongroises. Les Magyars ont perpétuellement violé les conditions du compromis.

Bien plus, si nous examinons l'origine du § 66, nous verrons qu'il est illégal et que, selon la loi, il ne peut pas être obligatoire.

Le compromis fut présenté à la sanction du roi avec la pétition du 26 septembre 1868. Dans cette pétition, le § 66 est rédigé ainsi : « Suivant le sens des paragraphes précédents, la ville et l'arrondissement de Buccari, qui appartiennent actuellement à la province de Fiume, ont été reconnus comme appartenant aux domaines de la Croatie, Slavonie et Dalmatie, à l'exception de la ville et de l'arrondissement de Fiume, *au sujet desquels l'entente entre les deux députations regnicolares n'a pas encore pu être effectuée* » (voir le protocole de la diète de 1868). Telle fut la rédaction présentée au roi et qu'*il sanctionna par deux rescrits royaux en date du 8 novembre 1868*. Le premier de ces rescrits fut lu à la séance de la diète croate le 16 novembre 1868; le roi déclare qu'il est satisfait de la réconciliation de la Hongrie et de la Croatie; il constate plus loin que l'entente concernant Fiume n'a pas été effectuée et

propose que la diète n'adopte qu'avec une grande circonspection, et tout en étant en parfait accord avec la Hongrie, le diplôme de Marie-Thérèse et l'article IV de 1807. Il se contente donc de donner son avis sur la possibilité de résoudre cette question; mais ce simple souhait ne peut servir de loi pour la Croatie, car la Croatie reconnaît seulement comme obligatoire les décisions prises par sa diète, présentées au roi et sanctionnées par lui.

Le 17 novembre, le rescrit royal fut relu et soumis à la diète. Cette dernière l'adopta, mais après que le représentant du gouvernement, Robert Zlatarovitch et Coloman Bedekovitch, qui fut plus tard ministre croate, eurent déclaré positivement que ce rescrit n'était qu'une proposition de la part de la couronne et non pas une loi, car il n'avait pas été élaboré dans les formes parlementaires. Dans ces conditions, la proposition royale fut acceptée et la députation regnicolare qui devait traiter avec la Hongrie sur la question de Fiume fut élue.

Le lendemain, 18 novembre, paraissait un second rescrit, également daté du 8 novembre, qui sanctionnait la convention d'État entre la Hongrie et la Croatie qui avait été soumise au roi avec la pétition du 26 septembre. Jusqu'ici, tout est donc clair et normal.

Mais voici que les choses se compliquent. Dans l'original du compromis, sur le § 66, est collé un *billet* sur lequel le § 66 est rédigé comme suit : « ... avec l'insertion de la ville et de l'arrondissement de Fiume. La ville, le port et l'arrondissement de Fiume forment un corps particulier annexé à la cou-

ronne hongroise (*separatum sacræ regni coronæ adnexum corpus*). Pour ce qui concerne son autonomie particulière, ainsi que sa législation et ses relations gouvernementales, l'entente pourra être établie par la voie des négociations communes et des conférences entre les députations du Parlement hongrois et de la Diète de Croatie, Slavonie et Dalmatie, ainsi que de la ville de Fiume. » Par ce billet, la situation de Fiume dans l'État était donc frauduleusement déterminée.

D'où venait ce billet? Il n'a pas été collé sur l'original avant le sanctionnement, car le roi n'aurait jamais donné sa signature à un document rapiécé et changeant totalement le sens du compromis; il a sanctionné la rédaction primitive, et par conséquent la rédaction actuelle, ajoutée après coup, est un faux dont les conséquences sont naturellement illégales.

Dans une explication gouvernementale de 1881, favorable à la Hongrie, il est dit que le rescrit royal concernant Fiume a été adopté par la diète le 17 novembre 1868, qu'il est conforme à la version actuelle du § 66, et que par conséquent ce paragraphe est légal. Non-sens, car le roi a sanctionné le compromis le 8 novembre, et en admettant que le 17 la diète ait adopté le rescrit concernant Fiume comme une loi (ce qui, nous l'avons vu, est un non-sens parlementaire), *en tout cas le roi n'aurait pu sanctionner le 8 novembre ce qui n'a été arrêté que le 17 novembre de la même année.* Le lendemain, 18 novembre, le compromis sanctionné fut relu; le billet était collé, donnant la rédaction actuelle du § 66. D'où venait-il? Mystère!...

La députation regnicolare de 1869-70, dont le président était le comte Ladislas Pejacevitch, dit dans son explication (après le 20 juillet 1870) que l'article 66 fut institué d'une manière extraordinaire. Qu'on pense que les membres de cette députation étaient des amis de la Hongrie, et l'on jugera. Il reste certain que le § 66 actuel, n'ayant pas été discuté par la diète croate et soumis au sanctionnement, est illégal et n'est pas obligatoire pour la Croatie. C'est un billet qui a été frauduleusement collé après coup, et la loi véritable est le texte qui se trouve sous le billet. On voit assez que la question de Fiume reste toujours à résoudre.

De toutes ces remarques sur le compromis on peut voir qu'il ne correspond pas aux justes exigences de la Croatie, qu'il n'est pas exécuté par la Hongrie dans ses arrêtés les plus essentiels et qu'il fut accepté par la diète de 1868, où l'opposition légale était entrée la protestation à la bouche. Toutes ces violations causèrent à la Croatie des dommages non seulement moraux, mais matériels. Un bref exposé de la politique économique et commerciale de la Hongrie va nous montrer comment les affaires communes furent changées en affaires hongroises, comment par conséquent elles se firent pour les intérêts de la Hongrie et au détriment de la Croatie.

On ne peut pas dire que la Croatie ne se soit pas développée sous le régime du compromis ; elle a même fait quelques progrès ; mais *il faut soigneusement distinguer entre la vie autonome de la Croatie et sa vie commune avec la Hongrie.* On fait toujours valoir les progrès réalisés en Croatie dans l'administration,

l'instruction, la justice, etc. C'est parfaitement exact ; mais ces progrès doivent être attribués surtout à une évolution naturelle, qui n'a pas conservé des institutions surannées et défectueuses. A ce point de vue le gouvernement peut revendiquer le mérite de n'être pas réactionnaire dans les questions non politiques. Le nombre des illettrés a considérablement diminué. Dans la section des cultes et de l'instruction publique domine un nouvel esprit depuis l'entrée aux affaires du Dr Krsnjavi ; on vient même depuis peu de temps en aide à la littérature et aux beaux-arts. Les écoles populaires se sont considérablement multipliées ; on a créé récemment à Agram un gymnase pour filles, etc.

Mais jusque dans ces mesures de progrès la politique s'introduit et leur donne un sens significatif. Un exemple suffira. Dans les livres de lecture pour les écoles populaires, on a éliminé tous les faits patriotiques de l'histoire nationale et soigneusement omis le nom de « Croatie ». On est même allé jusqu'à introduire dans l'hymne national les paroles « gloire à la couronne de Saint-Étienne ». Cela se passe de commentaires.

La réorganisation des services technique et sanitaire du pays a évidemment supprimé bien des défauts ; mais on dirige cette réorganisation de manière à enlever aux fonctionnaires toute liberté d'initiative. Un fonctionnaire ne peut voter contre le gouvernement ou même se poser comme candidat de l'opposition : une telle alternative est rendue impossible par le mode même de l'élection, qui est orale,

de sorte qu'on peut exactement contrôler tous les votes. Enfin le gouvernement, en s'appuyant sur les unionistes, a formulé suivant leur esprit toutes les lois qui touchent même de très loin au terrain politique. Il n'a donc pas à craindre, aussi longtemps qu'il détiendra le pouvoir, de voir cet appui lui échapper.

Si l'on peut constater en Croatie un progrès dans la vie autonome, est-ce au compromis qu'elle le doit ? Autant vaudrait attribuer au compromis l'existence de la Croatie sur terre. Ce compromis était-il une grâce qu'on accordait à la Croatie, ou le minimum des justes revendications qu'elle était en droit d'exiger ? Si Agram, avec ses palais et ses admirables promenades, est aujourd'hui une perle, elle le doit au patriotisme de ses habitants, qui sont du parti de l'opposition et ont presque toujours prédominé dans le Conseil municipal jusqu'à la création du dernier statut de la ville.

Il faut donc chercher le critérium du compromis non dans la vie autonome de la Croatie, où les intérêts magyars ne sont pas directement engagés, mais dans la vie commune, et quand on considère celle-ci, on ne voit rien qui ressemble à un progrès. Tout est resté comme par le passé, et de nouveaux griefs se sont accumulés. Les infractions au compromis continuent sans gêne et touchent même à la vie autonome. Ainsi se fonde çà et là une école hongroise, à Agram et à Brod, où sur 46 écoliers de la première et de la deuxième classe, 38 ne savent pas un mot de hongrois, 2 seulement le parlent et 6 autres parlent l'allemand sans connaître le croate. Parmi les 25

écoliers de la troisième et de la quatrième classe, 4 seulement sont Hongrois et ne connaissent pas le croate. Il y a donc en tout dans cette école 65 écoliers qui savent le croate et n'apprennent que laborieusement le hongrois, 6 seulement sont Hongrois et 6 Allemands. Pourtant on a éloigné le prêtre qui voulait enseigner la religion en langue croate, et on a privé ainsi les enfants de l'enseignement religieux. Le gouvernement et les unionistes ne se remuent pas pour faire cesser cet empiètement et d'autres analogues. Ils restent de même indifférents vis-à-vis de la politiqne sans scrupules du gouvernement commun pour tout ce qui touche le commerce et les communications.

Quand on examine la liste des dépenses de l'État, on peut se convaincre qu'il n'y a aucune proportionnalité dans les assignations. Il y a eu des années où elles étaient nulles pour la Croatie, et d'autres où elles consistaient en des sommes ridiculemeut minimes. En 1875, 76, 77, 78 et en 1885, par exemple, les assignations pour la Croatie furent nulles, tandis que pendant les mêmes années, suivant le calcul du ministère des travaux publics et des communications, elles s'élevèrent pour la Hongrie de trois à vingt millions. Dans le cours d'autres années, en 1880 par exemple, lors de la construction du chemin de fer de Dalja-Vinkovic, on assigna 600,000 francs à la Croatie, tandis que 7 millions de francs furent assignés à la Hongrie. En général, quand on fait des assignations, on ne prend jamais en considération les intérêts de la Croatie.

La ligne du chemin de fer de Budapest-Agram-Fiume est avantageuse au commerce hongrois et nuit aux intérêts croates : les ports de la Croatie se sont trouvés ruinés. Les forêts de la haute frontière restent un capital stérile, puisque le chemin de fer Bihac-Zeng ou Ogulin-Gospitch-Dalmatie, n'étant pas avantageux au commerce hongrois, le trafic a pris une autre direction préjudiciable aux intérêts croates. Le commerce local est mis, par les tarifs, dans l'impossibilité de soutenir la concurrence. Il n'existe de communications que pour le transit ; tous les chemins de fer mènent à Budapest, que cette direction soit ou non conforme aux intérêts croates. La partie supérieure des confins n'a pas de chemin de fer. On a laissé de côté Esseg et Vucovar. On ne s'occupe pas en général des nécessités locales. Il arrive souvent que les intérêts privés sont pris en considération.

Il n'est presque pas besoin de parler des communications par eau. La navigation sur la Drave et la Save languit complètement, parce que ces importants cours d'eau n'ont pas encore été canalisés. Il existait autrefois un commerce florissant sur la Save; — il a disparu aujourd'hui, tandis qu'on dépense un million par an pour la canalisation de la Theiss. Les marais de Lonjskoe-Polje (de la rivière Lonja) subsistent encore comme par le passé ; mais on dépense plus d'un million pour canaliser le Danube près de Budapest et pour Fiume.

On pourrait citer encore beaucoup d'autres exemples qui mèneraient toujours à la même conclusion : tout est concentré à Budapest et tout est sacrifié au

profit du commerce austro-hongrois. Les intérêts croates sont toujours systématiquement subordonnés à ceux de la Hongrie ; la Croatie n'a rien gagné par le compromis, ni au point de vue politique, ni au point de vue matériel. Elle est placée simplement sous la tutelle de la Hongrie, et quelle tutelle !

Au reste, on ne saurait accuser outre mesure la Hongrie : elle agit suivant ses intérêts. Pourquoi se soucierait-elle des intérêts de la Croatie plus que le gouvernement croate lui-même et sa majorité unioniste ? Les unionistes déploient un grand zèle pour défendre les intérêts hongrois. Ils soutiennent qu'en attribuant 56 p. c. de ses revenus aux dépenses communes, c'est-à-dire aux dépenses hongroises, la Croatie se trouve mieux que lorsqu'elle ne payait que 55 p. c. Bel optimisme !

Et cependant il y aurait de leur part un devoir à accomplir. Ils devraient prévenir tous les conflits de droit public et empêcher tous les empiètements sur ce terrain. Le compromis est leur œuvre ; c'est donc à eux de veiller jalousement sur lui et de le maintenir dans sa pureté. Cependant le ban déclare représenter l'idée de l'État hongrois, sans que le compromis l'y autorise.

Comment expliquer cette anomalie qu'il puisse se trouver des Croates pour préférer les intérêts de la Hongrie à ceux de la patrie ? Le § 51 nous donne la clé de cette énigme. Il stipule que le ban est nommé sur la proposition du premier ministre hongrois et, partant, le ban est l'homme de confiance de ce premier ministre. Le ban se procure de la manière que

nous avons vue une majorité dans la diète, et voilà comment il se fait que la Croatie est gouvernée de Budapest. Pour un ami impartial de la liberté et de la vérité, *difficile est satiram non scribere.*

V

On rapporte d'Andrásy les paroles suivantes : « La réconciliation avec les Slaves se comprend lorsqu'on se prépare à une guerre contre la Russie ; mais faire de cette réconciliation un dogme gouvernemental est un non-sens. » Ces paroles sont devenues la devise de tous les partis hongrois, qui ne diffèrent à ce point de vue que par leur tactique, en commençant par le parti indépendant pour terminer par les libéraux. Ces derniers procèdent naturellement d'une manière plus lente et moins ostensible, sans toutefois poursuivre un autre but que de faire de la Croatie une province hongroise. L'histoire, depuis 1868, prouve clairement qu'on a toujours persévéré dans cette voie, tantôt sans précipitation, tantôt d'une manière brusque comme dans l'affaire des écussons magyars en 1883, mais toujours avec la volonté préméditée d'ôter à la Croatie le caractère d'un État indépendant. Les chauvins hongrois ont appris à leurs dépens, par la leçon qui leur a été infligée en 1848, qu'à procéder avec violence on ne réussit pas toujours ; aussi ont-ils trouvé en Croatie une majorité et un gouvernement dociles, qui se prêtent, sous le couvert du compromis, à leurs usurpations magyares.

Il n'est vraiment pas étonnant que les Hongrois visent à l'annexion de la Croatie, car, étant isolés et sans contact naturel avec d'autres peuples, mais soutenus par une politique de circonstance, ils tâchent d'en profiter et de gagner le plus de terrain possible dans les pays qui avoisinent le leur. Qu'ils soient guidés dans cette voie par des prémisses fausses, c'est un fait regrettable, mais qui ne change en rien les choses.

Comme nombre, les Hongrois ne dépassent pas, même dans leur pays, les autres nationalités qui l'habitent. L'énorme progrès qu'ils ont fait, la puissance qu'ils ont acquise, ils la doivent en grande partie à une orientation politique favorable. Par l'hégémonie que leur a donnée le pouvoir, ils dominent à leur gré les autres nationalités. S'ils réussissaient dans leur dessein d'engloutir et d'absorber les autres nationalités et les Croates, on dirait qu'ils ont agi selon leur politique, sans tenir compte de l'équité ou de l'iniquité d'une pareille éventualité. Mais ces nationalités, les Croates surtout, ne se laisseront pas magyariser, malgré toute la pression employée à cette tâche. Les magyars peuvent frustrer la Croatie de tous ses droits politiques, la déclarer une province de la Hongrie ; la Croatie, qui a survécu à d'autres temps durs, où la conscience nationale et la culture des esprits n'étaient pas développées comme aujourd'hui, survivra encore cette fois-ci. Depuis huit siècles que la Croatie est alliée à la Hongrie, des tentatives ont été faites pour enlever à la patrie croate son caractère national ; pourtant, même aujourd'hui,

malgré toutes les déclarations d'amitié officielles, le magyar n'est pour le Croate que ce qu'il lui a été du temps de Coloman et *vice versa*.

Les hommes politiques hongrois ont été mis dans l'alternative d'allier leur peuple aux autres nationalités de la Transleithanie, y compris les Croates, sans arrière-pensée quelconque d'exercer une hégémonie, ou de tendre à cette hégémonie et de déclarer ainsi une guerre ouverte ou tacite à ces nationalités. Ils se sont décidés pour ce dernier parti, malgré les exhortations de quelques hommes marquants de leur pays. En 1842, le grand patriote hongrois Szechényi disait, dans une allocution d'ouverture, en sa qualité de président de l'Académie de Budapest, nouvellement créée: « Le Hongrois s'enflamme de colère lorsqu'on lui dit que ce qu'il fait pour son sang n'est qu'un prétexte, que sa poitrine cache le désir secret de séparer son pays de la monarchie commune ; en même temps c'est lui qui déclare amis du panslavisme ceux qui veulent parler leur langue, différente de la sienne. » Ces paroles valurent au noble comte une réprimande dans le *Pesti Hirlap*, de la part de Kosuth, qui ne voulait pas voir la Croatie figurer sur la carte. En 1865, le baron Joseph Eôtvös déclara que l'unique moyen de parer à un mouvement des nationalités était de « faire droit aux justes demandes des diverses nationalités et d'éliminer ainsi les causes du mouvement. Celui-ci n'étant pas produit par les machinations de quelques individus isolés et n'étant pas le résultat d'une agitation adroitement menée, on ne peut l'écarter ni en comblant des désirs indivi-

Universitas BIBLIOTHECA Ittavensis

duels, ni en réprimant les symptômes extérieurs de l'inquiétude qui a gagné les esprits ».

Ces hommes étaient des politiques supérieurs, qui avaient compris qu'on ne peut consolider un État qu'en réalisant complètement les justes vœux des nationalités, et en établissant ainsi la concorde dans leurs rapports mutuels. Mais il aurait fallu renoncer à toute idée d'hégémonie, à toute conception d'un État magyare unitaire, s'étendant des Karpathes à l'Adriatique. C'était trop demander aux chauvins magyars, qui devaient pourtant bien reconnaître que les choses ne devaient pas être brusquées, au moins pour la Croatie. Dans cet ordre d'idées, voici ce qu'écrivait Klapka à Kosuth, dans une lettre en date du 24 mai 1861 : « Si la nation a peur et n'ose pas se familiariser avec l'idée de la révolution, si chez nous l'opinion publique n'est pas convaincue de la nécessité d'une entente avec les Croates et les autres nationalités, qu'elle suive alors la politique de Deak et de ceux qui travaillent à assurer l'existence politique de la Hongrie par des transactions. Que le parti indépendant continue d'exister, mais qu'il ne fasse pas d'opposition à la politique sage et modérée de Deak. De cette manière seulement nous pouvons espérer conserver et consolider nos forces, dans le cas où les circonstances seraient favorables pour inscrire sur notre drapeau une parole décisive. »

Andrásy a appliqué plus tard la même politique, qui consiste à exploiter les Slaves. Quant à Deak, il n'a pas seulement extorqué à l'Autriche tout ce qu'il a pu par sa perspicacité, en profitant du moment

opportun, mais encore il a su profiter, vis-à-vis, de la Croatie, des circonstances les plus favorables aux intérêts hongrois. Il n'a pas contenté les Croates, non plus que les autres nationalités. L'article 44 de 1868 sur l'égalité des droits des nationalités n'a pas arrêté la lutte, non seulement parce qu'il ne peut être question d'une égalité de droits du moment que la langue magyare a été déclarée langue d'État, mais parce que cette loi a été encore moins appliquée que la convention sur le compromis avec la Croatie. Ce fait est avéré et les milieux officiels n'essaient même pas de le dissimuler. On poursuit ce chemin fatal, dans l'illusion d'une hégémonie qui repose sur l'anéantissement des autres nationalités, et l'on oublie que cette hégémonie est due seulement à des circonstances politiques favorables et qu'elle sera un jour contre-balancée par une force prépondérante.

Les Croates n'ont jamais repoussé une alliance avec la Hongrie sur la base d'une complète égalité et avec des garanties réelles, et non pas seulement sur le papier, d'un développement autonome. C'est dans ce sens qu'ont agi Ielatchitch, le parti national en 1861-67, le parti du droit et les indépendants jusqu'à ce que tous se furent convaincus que leurs efforts étaient vains. Les Croates ne nient pas le patriotisme des magyars ; ils ne marchandent pas la gloire à leurs héros ; mais ils lutteront toujours contre leur aberration de prétendre à une liberté exclusive pour eux. Les Croates savent très bien qu'une fois les nationalités écrasées, leur tour viendrait ensuite : voilà pourquoi ils luttent à côté de ces nationalités contre la mégalo-

manie des magyars. Le premier et le plus sacré des devoirs pour tout patriote est de tout faire pour la liberté et l'intégrité de son pays et de considérer en conséquence comme ennemis de son pays tous ceux qui s'attaquent à ce bien idéal. Ceux qui, par faiblesse ou pour d'autres motifs, voient dans le compromis, même s'il était strictement appliqué, la réalisation de toutes les aspirations nationales, sont des patriotes à courte vue ou de mauvaise foi. Il ne faut pas oublier que, *comme alliée, c'est la Hongrie qui est la plus forte, la plus égoïste et la plus agressive.* L'histoire est là pour le prouver, car la Croatie a eu à subir de tristes expériences.

Si les unionistes étaient un jour renversés par suite de leur politique d'une condescendance coupable et qu'un autre parti arrive au pouvoir, résolu à défendre énergiquement les droits de la nation, ce parti devrait d'abord reconnaître le pacte conclu entre la Hongrie et la Croatie, ce qui lui imposerait le dualisme ; il devrait par conséquent se soumettre au § 51 de ce pacte, c'est-à-dire, comme nous l'avons vu, se mettre sous la dépendance de Pest. Puis ce gouvernement entrerait dès le premier jour en conflit avec le gouvernement commun, conflit provoqué par les infractions continuelles que celui-ci porte au pacte. Mais comme il serait le plus faible, l'issue du conflit lui serait naturellement défavorable. S'il voulait se prévaloir de son droit, on lui répondrait, comme en 1883, par la suppression de la constitution. De plus, comme parti patriotique, il devrait tendre à la revision de la constitution, entreprise qui ne tourne-

rait pas non plus à son avantage aussi longtemps que subsistera l'hégémonie de la Hongrie, grâce au dualisme. Ainsi donc, dans l'état actuel des choses, il n'y a pas de perspective pour la Croatie d'obtenir gain de cause, et cela pour deux raisons : les unionistes dans le pays, et la situation politique de la Croatie dans la monarchie. Même si l'on pouvait supprimer un de ces facteurs, on ne pourrait le faire pour l'autre si l'on reste réduit à ses propres forces. Au fond, le parti unioniste n'est qu'une conséquence ; c'est le dualisme qui est la source profonde du mal. Si on engageait la lutte et si on abolissait le dualisme, le mal disparaîtrait dans ses fondements.

Telles sont les considérations qui ont dirigé le parti national et qui l'ont poussé de plus en plus vers une politique radicale. Il a dû s'éloigner constamment de l'opportunisme et, dans cette évolution, il s'est trouvé rapproché du parti du droit. Ce dernier fut créé par Eugène Kvaternik, dont nous avons rappelé le discours célèbre du 18 juin 1861, et, plus tard, par le Dr Startchevitch, qui fut véritablement l'apôtre du parti du droit. Ne s'inquiétant nullement des circonstances extérieures il était inébranlable comme un rocher de granit dans la mer. Il lui était parfaitement indifférent que quelqu'un s'approchât de lui ou non. Il avait des principes immuables, dont il ne changea pas un *iota*, et qui dépassaient même ceux de Kvaternik. La grande Croatie, telle qu'il la rêvait, comprenait aussi les Slovènes, qui étaient pour lui des Croates de la montagne (il entendait sous cette dénomination les habitants de la Carniole et de la Styrie du Sud) ; les

Serbes n'existaient pas pour lui. Selon son programme il ne voulait traiter qu'avec François-Joseph, qui devait venir en Croatie. Dans son discours sur l'adresse de la diète de 1878, il dit entre autres : « Nous ne voyons pas la nécessité pour notre patrie d'être incorporée ou non dans la monarchie, mais l'intérêt, la nécessité et le droit de la Croatie lui imposent de vivre constituée en organisme séparé à côté de cet organisme voisin. »

Fermement attaché à son programme, Startchevitch resta intègre : « Nous pouvons attendre, » disait-il, et il se préoccupait très peu du comment. Il espérait beaucoup de la politique extérieure, surtout de celle des Russes et des Français dont il était l'ami. Attachant peu d'importance aux affaires intérieures de la Croatie, il qualifiait de nuisibles la culture, le progrès, les acquisitions nationales. Il écrivait dans un style qui lui était particulier et ne suivait que ses propres idées. Le progrès de l'instruction, de la littérature et des arts en Croatie le laissait indifférent, ainsi que toutes les autres civilisations, y compris celle de la Grèce, et il condamnait obstinément les Jelatchitch, les Strossmayer et les Mazúranitch. Malgré ses erreurs, qui ont eu une influence fâcheuse sur ses adhérents, surtout au début, il a eu le grand mérite d'avoir fixé l'idée de l'indépendance et de l'union de la Croatie, sinon par des arguments historiques, du moins par la persévérance avec laquelle il l'a soutenue [1]. L'argu-

---

[1] Startchevitch mourut le 28 février 1896 et, à sa place, fut élu à l'unanimité, comme chef du parti du droit, M. le baron Juraj Rocavina.

mentation historique fut, comme nous l'avons vu, l'œuvre du Dr Ratchky, qui épura les idées de Startchevitch de maints motifs injustifiables et les réduisit ainsi à leur véritable valeur.

Nous voyons donc que les programmes des deux fractions de l'opposition se rapprochaient, bien que l'attitude des deux parties fût hostile. Pressé par ses amis politiques, Startchevitch lui-même dut reconnaître que quelques-unes de ses demandes allaient trop loin et que son exclusivisme devenait préjudiciable au pays. Il y eut donc des pourparlers engagés entre les deux fractions, qui aboutirent à un compromis. Le programme qui fut élaboré en commun résumait clairement les demandes et le but final des deux fractions de l'opposition, tout en se référant aux principes fondamentaux qui avaient inspiré les luttes nationales sous la conduite de Jelatchitch, Strossmayer et Startchevitch. En voici les dispositions essentielles :

Art. I. — L'opposition croate, prenant pour base le droit public et le principe national, tend par tous les moyens légaux à ce que la nation croate, qui forme la population de la Croatie, de la Slavonie et de la Dalmatie, de Fiume avec son territoire, du territoire de la Mur, de la Bosnie, de l'Herzégovine et de l'Istrie soit réunie en un corps politique indépendant, dans le cadre de la monarchie des Habsbourgs ; elle soutiendra aussi de toutes ses forces les aspirations de ses frères Slovènes à se joindre à ce corps politique.

Art. III. — Les affaires qui, en vertu de la pragma-

tique sanction, sont communes à toute la monarchie seront traitées par le royaume de Croatie sur le pied d'égalité avec le royaume de Hongrie et les autres pays de Sa Majesté.

Tel est, en substance, le programme adopté par les deux partis de l'opposition et reconnu non seulement en Croatie, mais encore dans tous les pays croates. C'est, en effet, un fait digne de remarque que le mouvement national actuel, tout en restant éminemment croate, n'est pas exclusif des autres Slaves. Au contraire, une direction slavophile lui a été imprimée, dérivant de la vieille formule de l'illyrisme, et le parti de l'opposition l'a consacrée par son programme. L'idée nationale croate ne se borne pas aujourd'hui à la Croatie et à la Slavonie, elle pénètre encore dans toutes les parties de la Croatie et y est reconnue comme prédominante. Nous allons brièvement exposer la situation et l'état des esprits dans les pays croates, et démontrer que le programme de l'opposition, en se tenant dans les limites de la légalité et en se basant sur le droit public de la Croatie, constitue l'unique possibilité d'atteindre le but désiré.

On appelait Dalmatie le noyau de l'État croate, le littoral entier de l'Istrie jusqu'aux bouches de Cattaro ; aussi les rois s'intitulaient-ils : roi de Dalmatie et de Croatie. Sous la domination des rois de la maison Arpad, la république de Venise réussit à conquérir la plus grande partie de la Dalmatie. Ce n'est que Louis Ier qui força la république, par la paix de Zara, en 1358, à restituer la Dalmatie dans son ensemble.

Plus tard, Ladislas de Naples vendit toute la Dal-

matie à Venise pour une somme de 100,000 ducats. Seulement la république de Raguse maintint sa liberté, tout en reconnaissant le protectorat des rois hongro-croates. Après la chute de la république vénitienne, Napoléon rendit la Dalmatie à l'empereur François Ier (paix de Campo-Formio 1797) en sa qualité de roi hongro-croate. En 1805, la Dalmatie et une partie de la Croatie furent occupées par les Français, jusqu'à ce qu'en 1813 les régiments croates la réoccupèrent et qu'elle fut restituée par le congrès de Vienne de 1815 au roi François Ier. En 1812, dans une adresse au roi, la diète croate proposa déjà l'union de la Dalmatie et de la Croatie, ce qui fut accordé par François Ier en 1815, par Ferdinand Ier et, finalement, par François-Joseph, dans le diplôme inaugural de 1868, § 3. En 1848, Jelatchitch fut, en effet, reçu comme ban de Dalmatie et fut nommé, en 1850, gouverneur de ce pays.

Du temps de l'absolutisme, toute velléité nationale était réprimée ; ce n'est qu'en 1868 que le lien politique entre la Dalmatie et la Croatie fut mis en évidence par le compromis hongro-croate (§ 65). Depuis cette date, les Croates de la Dalmatie secouèrent le joug de la minorité italienne et formèrent, en 1870, dans la diète de leur pays, une majorité désignée sous le nom de parti national. La première mesure qu'ils prirent fut d'envoyer une adresse à Sa Majesté, par laquelle ils demandaient la réincorporation de la Dalmatie à la Croatie. Des adresses identiques furent élaborées dans les sessions de 1877 et 1878, ce qui eut pour conséquence la clôture de la diète en 1877.

Depuis lors, c'est devenu un principe de gouvernement de répondre par la clôture de la diète chaque fois que celle-ci s'avise d'envoyer une pareille adresse. Le parti national eut à lutter dans la diète pendant une dizaine d'années contre les autonomistes (les Italiens) soutenus par le gouvernement. La langue italienne, qui avait d'abord été la langue officielle, fut remplacée peu à peu par la langue croate; 16,000 Italiens dominaient 600,000 Slaves; mais, grâce à la persévérance, au courage et au dévouement sans bornes du parti national dirigé par Paulinovitch, la lutte entreprise pour faire triompher la langue croate fut couronnée de succès.

Il est facile de comprendre pourquoi le gouvernement soutient les Italiens: il agit tout simplement d'après le *divide ut imperes*. Mais, malgré tous les obstacles, le parti national est devenu de plus en plus entreprenant, tandis que le gouvernement oscille et tâche d'affaiblir et de dominer les partis, en leur jetant de temps en temps quelques os à ronger. Les Serbes sont favorisés pour contre-balancer les Croates. Il est évident que cette situation a dû produire au sein du parti national un courant radical, ce qui eut pour conséquence de détacher du parti quelques-uns de ses membres, qui formèrent le parti dalmate du droit. Ayant adopté les principes et les idées du parti du droit en Croatie, le parti dalmate représente l'opposition la plus absolue. Mais, quoique la tactique soit nuancée, les deux ailes du parti national dalmate poursuivent le même but, celui de réincorporer la Dalmatie à la Croatie. L'histoire, le droit public croate,

le principe national, le pacte conclu entre la Croatie et la Hongrie, tout concourt à légitimer les droits de la Croatie sur la Dalmatie. Enfin, ces droits sont aussi stipulés dans la loi organique de l'État autrichien (patente impériale du mois de février 1861, al. III).

En Istrie, les choses s'y trouvent à peu près au même point; les Slovènes et les Croates sont en majorité énorme. Il en est aussi de même sur les îles du Quarnero, et pourtant ce sont encore les Italiens qu'on favorise. On refuse tout bonnement d'appliquer la loi constitutionnelle du 21 décembre 1867, art. 19, sur l'égalité de droits des nationalités.

Nous avons déjà exposé plus haut la question de Fiume; il nous reste à parler du territoire de la Mur [1], puisque cette question présente aussi quelque intérêt au point de vue national. Ce territoire est peuplé, aujourd'hui comme autrefois, de Croates, à l'exception de quelques colons et de quelques fonctionnaires hongrois. La langue croate y est exclusivement en usage et au point de vue religieux il dépend de l'évêché d'Agram. Pendant les années 1848-1860, il a été en fait réuni à la Croatie; mais, sans même considérer ce fait, l'histoire nous donne les preuves du droit de la Croatie. En 1215, André II en fit cadeau au ban Buzad. Depuis cette date jusqu'au XVIIe siècle, ce territoire a toujours été sous la dépendance des bans croates, qui d'ordinaire n'avaient pas d'autres propriétés. D'après le droit public croate, celui-là seul peut devenir ban

---

[1] Territoire entre la Drave et la Mur qui, officiellement, appartient à la Hongrie propre.

qui possède des terres dans le pays, il est donc constaté qu'il a appartenu à la Croatie. Comme territoire croate, il a été également la propriété des Zrinsky, jadis bans du pays. Un de ceux-ci, le comte Juray Zrinsky, 1570, possédait une imprimerie où furent imprimés les livres croates de ce temps-là. Le roi Rodolphe II dit expressément dans un document de l'an 1603, en faisant cadeau au château de Tomachevac du village de Gardinovac, que ce village se trouve « dans l'arrondissement du territoire, district de Varasdin, de notre royaume de Slavonie ». Ferdinand II confirme en 1631 ce document dans les mêmes termes. De même, dans des documents donnés par Mathias Corvin et Ferdinand II au monastère de Saint-Paul à Czakaturn, cette ville est mentionnée en termes exprès comme située dans la partie supérieure de la Slavonie. La diète croate de 1660, convoquée par le ban Zrinsky, y siégea. L'article 91 de la loi de 1715 dit : « En Croatie, il y a des foires à Varasdin, avec des succursales à Nedelisce, Presca, Lagrat, etc. »; or, toutes ces localités se trouvent dans le territoire en question. Frédéric de Vit, Valvasor, d'autres encore l'ont également considéré comme appartenant à la Croatie. Aucune loi hongroise ou croate ne nous dit à quelle date et de quelle manière il fut détaché de la Croatie. En 1868 il fut cédé à la Hongrie ; cette cession nous force à demander si elle a eu lieu en vertu du droit historique ou du principe national.

Quant à la Bosnie, il faut remarquer que la Croatie la revendique, au moins en partie, en se basant sur le droit national et sur le droit historique. Ce qu'on

appelait autrefois Croatie turque, c'est-à-dire l'ancienne Banovine de Srebrenjak et de Iajcé, n'était qu'une partie intégrante de la Croatie et le fut jusqu'à la bataille de Mohacs (1526), qui soumit la contrée aux Turcs.

En Bosnie, il y a deux nationalités, les Serbes et les Croates ; les premiers sont orthodoxes, les autres catholiques. Les mahométans sont divisés. Comme on le voit, c'est la religion seule qui distingue les Croates des Serbes ; il n'y a pas entre eux d'autre différence, à moins de considérer comme telle l'écriture dont ils font usage. La religion elle-même n'est pas toujours un signe distinctif, car il y a des Croates orthodoxes comme il y a des Serbes catholiques. Qu'a donc fait le gouvernement dans cette occurrence? Pour isoler la Bosnie et la rendre presque inabordable, il a imaginé le *bosniaquisme*, avec une langue dite bosniaque, ou mieux « langue du pays » (*Landessprache — zemaljski jezik*), sous prétexte de parer ainsi aux querelles entre les Serbes et les Croates. Kallay l'a déclaré aux délégations : « Comme les Croates prétendent que tous les habitants du pays sont des Croates, et les Serbes, que tous sont des Serbes, moi j'appelle ces habitants des Bosniaques. » Mais on n'admit pas cette absurdité, puisqu'il n'y a pas plus de nation bosniaque qu'il n'y a, par exemple, de nation tyrolienne ou de nation prussienne. C'est toujours, on le voit, l'application du fameux *divide ut impera*, une politique de bascule entre les Serbes et les Croates, qui fait le jeu des uns contre les autres et les appelle tous officiellement des Bosniaques !

De tout ce que nous venons d'exposer, il résulte que les aspirations de l'opposition croate ont pour base le droit national corroboré par le droit historique. Le but que l'opposition s'est proposé est de réunir tous les pays croates en un seul corps d'État indépendant.

Dans la poursuite de ce but, les Croates trouvent des adversaires, non seulement dans le gouvernement, mais aussi dans ses acolytes, les Serbes, sans que ceux-ci puissent invoquer un motif plausible pour légitimer une pareille attitude. Partout où ils vivent disséminés en Croatie, leurs aspirations légitimes sont consciencieusement respectées ; ils jouissent d'une pleine autonomie pour ce qui touche la religion et l'instruction, et il semble qu'ils ne devraient pas soulever d'autres prétentions. Dans le passé, en effet, on remarquait peu de discorde entre les deux peuples frères ; ce n'est que la nouvelle ère qui a produit le séparatisme et qui a fait des Serbes les alliés de tous ceux qui s'opposent aux aspirations croates. Ainsi, en Dalmatie, ils ont fait cause commune avec les Italiens et, en Croatie, avec les unionistes et le gouvernement.

D'où provient cet état de choses bizarre ? En constituant des minorités considérables et en s'appuyant sur le gouvernement, les Serbes veulent exploiter la situation au profit de leurs tendances séparatistes. Ils oublient pourtant les vers de Schiller : « Le Maure a fait son devoir, etc. » Il est hors de doute que si jamais la prépondérance étrangère réussissait à écraser les pays croates, les Serbes ne seraient pas plus épargnés que les Croates.

Où on peut étudier le mieux le séparatisme serbe, c'est en suivant les agissements de certains hommes politiques serbes et en lisant les journaux serbes dévoués à cette tendance. La quintessence de leur programme politique consiste à déclarer comme serbe, ou devant être serbe, tout le territoire jusqu'à l'Adriatique. Les poètes de Raguse, les meilleurs poètes modernes de la Croatie, sont revendiqués par les Serbes comme étant des leurs, tandis que ces mêmes poètes déclarent formellement n'être que des Croates.

L'illyrisme et le jugo-slavisme sont également combattus par les Serbes, quoique personne ne peut soutenir que ces idées visent à englober les Slaves du sud dans le croatisme. Malgré l'esprit de conciliation que montre à leur égard le parti indépendant croate, les Serbes mettent toujours plus en relief l'idée d'une grande Serbie. Il n'y a rien d'étonnant si cette conduite de la part des Serbes soulève des ressentiments chez les Croates. Toutefois, il y a chez les Serbes des hommes éminents, comme le Dr Polit, qui prêchent la concorde à leurs compatriotes, sans pouvoir malheureusement vaincre leur aveuglement national. Aujourd'hui, la rupture entre les Croates et les Serbes est presque complète, au moins en Croatie, où les Serbes se trouvent dans le camp des unionistes. En Dalmatie, le parti national croate a essayé de s'attacher les Serbes : ce que les dernières élections ont montré suffisamment.

En résumé, les partisans les plus zélés de la paix entre les Croates et les Serbes ne pourront cesser de combattre les tendances serbes dans les pays croates

que si les Serbes reconnaissent la communauté de leurs intérêts avec les intérêts croates, s'ils ne soupçonnent plus les Croates de velléités contre leurs droits nationaux, si enfin ils soutiennent l'opposition croate contre les tendances hongroises et s'ils embrassent la cause croate dans toute son étendue. L'essentiel est que les Croates accordent aux Serbes toute demande légitime, mais qu'en revanche les Serbes répudient tout exclusivisme et tâchent d'agir avec tact.

VI

Les partis d'opposition croates ont à lutter de tous côtés,et naturellement avant tout contre des influences supérieures, quoique leurs prétentions soient basées sur des documents écrits, que la réalisation de leurs plans ne puisse causer le moindre préjudice à la monarchie et qu'elle lui procure au contraire de grands avantages. Ce qui est plus triste, c'est de penser que ces partis trouvent des adversaires parmi ses compatriotes, chez les unionistes à la diète croate-slavonne, en Istrie et en Dalmatie, dans le gouvernement et dans les éléments serbe et italien.

Dans l'Istrie, la Dalmatie et la Croatie, le parti du droit, représenté dans le Parlement et défendant l'idée croate à l'aide de ses nombreux organes, gagne de plus en plus du terrain. Les indépendants en Croatie ont adopté la politique d'abstinence ; ils montrent de l'animosité contre le parti du droit et sympathisent en Dalmatie avec le parti national. Pourtant, malgré ces divergences, toutes ces fractions de l'opposition reconnaissent le programme commun.

La monarchie, étant une agglomération de nations si différentes, qui ne sont liées par aucun lien solide et sont toutes animées de tendances séparatistes, ne peut arriver à la tranquillité. En Autriche, la politique extérieure n'est pas déterminée par des relations

intérieures ; ce sont au contraire les relations intérieures qui sont subordonnées à la politique extérieure, sans se soucier si cet état de choses crée à la vie commune un fondement artificiel ou un fondement naturel. C'est justement par suite des relations extérieures que fut élaboré le système actuel et que fut inaugurée l'hégémonie des deux nations au détriment des autres. On voit donc deux nations n'exerçant aucune prépondérance l'une sur l'autre, tandis que les autres nations qui leur sont égales pour le nombre, la civilisation et la force nationale restent lésées dans le partage. Pourtant, si l'on considère les Slaves en général, on trouve une majorité slave prépondérante. Parmi tant de nations qui ont des aspirations contradictoires, l'hégémonie de l'une a toujours pour effet l'oppression des autres.

Étant donnée sa structure intérieure, l'Autriche aurait dû être fédérative ; ce système seul aurait pu contenter tout le monde, en supposant, naturellement, que les éléments privilégiés abdiquent leur injustifiable hégémonie. La liberté et l'égalité de tous les peuples autrichiens devraient être les principes fondamentaux d'un développement normal et sain. L'Autriche-Hongrie alors ne se verrait plus obligée de recourir à la force ou à la ruse pour soumettre les peuples séparés qui la composent. La conséquence naturelle serait la neutralité de la confédération au dehors.

La politique actuelle de la triple alliance ne peut servir de soutènement qu'aux nations privilégiées, car elle sauvegarde leur hégémonie ; elle nuit aux autres groupements en protégeant cette hégémonie même.

C'est pourquoi les nations non favorisées, surtout les Slaves, sont opposées à la triple alliance, car elles sont opposées au dualisme, et l'hégémonie de l'Allemagne ne tient pas tellement au cœur des Slaves qu'ils puissent oublier pour l'amour d'elle leurs propres intérêts.

Les Croates, qui luttent depuis Jelatchitch pour l'autonomie des royaumes séparés et pour le système fédératif, se réjouissent de voir que cette idée commence à s'implanter chez tous les Slaves, car c'est de cette manière seule que les peuples obtiendront satisfaction. Ils sont exposés de la part du parti libéral en Cisleithanie et en Transleithanie aux suspicions les plus absurdes, mais cela ne leur nuit en rien et ne fait au contraire qu'accélérer la cristallisation.

On accuse les Slaves de panslavisme et les Roumains de songer à la *Romania irridenta* ; on oublie qu'on a sous les yeux, plus réelle, l' *Italia irridenta*. Tous les Slaves sont panslavistes en tant qu'ils se reconnaissent tous comme frères et qu'ils se réjouissent de trouver les uns chez les autres des échos à leurs espérances, à leurs joies et à leurs souffrances. Mais considérer le panslavisme comme une sorte de panrussisme est une absurdité, car où trouver un peuple qui après avoir combattu si longtemps pour sa liberté irait volontairement se replacer sous le joug, fût-ce même sous un joug fraternel, et quel est le Slave qui, après avoir désiré la liberté de son frère, la lui ravirait? Si les Slaves de l'Autriche s'avancent de concert, ils ne sont guidés que par une seule pensée : se soutenir réciproquement pour parvenir à leur liberté. Les

Croates, pour leur part, travaillent dans le sens des autres Slaves, car ils ont reconnu les bienfaits de l'union; l'indivisibilité et l'union des contrées croates reste leur ligne de conduite.

Ainsi lutter contre l'hégémonie des Magyars, qui sont devenus, grâce au compromis, l'avant-garde du *Drang nach Osten*, tel est le but de cette alliance des nationalités de la Hongrie et de tous les Slaves de l'Autriche, afin d'écarter le dualisme et la triple alliance, et de donner à tous les peuples l'aisance et la liberté.

Si l'on a lu cette brochure, on comprendra facilement les événements d'octobre 1895, le mécontentement qui règne sur tous les esprits en Croatie et qui se fit jour dans les démonstrations des étudiants à propos de l'arrivée du roi à Agram. Le roi était venu dans une affaire purement autonome, pour sanctionner un événement national : l'inauguration du théâtre national croate et du nouveau gymnase. Le premier ministre hongrois, qui n'était pas venu simplement comme un hôte, et à sa suite les commentaires des journaux officiels déclarèrent que le compromis était un bienfait pour la Croatie, qui devait par conséquent lui garder une grande reconnaissance. On voulut profiter de l'occasion comme d'une réclame au profit de l'idée d'un État magyar. Les démonstrations qui suivirent furent la réponse directe à ces provocations.

Bien que selon les §§ 61 et 62 cette mesure fût illégale, on dressa au dernier moment, avant l'arrivée du

roi, le drapeau tricolore hongrois sur les arcs de triomphe : aussi fut-il attaqué. De même, le pavillon serbe, hissé au dernier moment sur la maison de la commune serbe, dut être baissé par suite de réclamations orageuses. Les Serbes marchaient bras-dessus bras-dessous avec les magyars et leurs amis les unionistes, provoquant ainsi les Croates. Voilà quelle fut la cause des démonstrations du mois de septembre.

Ce dernier exemple nous montrerait une fois de plus, si on ne s'en était déjà suffisamment convaincu, avec quelle habileté la Hongrie exploite le principe *divide ut imperes*, pour la plus grande gloire de ses intérêts.

Il n'entre pas dans le cadre de ce travail de donner une relation détaillée des derniers événements, mais qu'il nous soit permis, à titre de conclusion, de mentionner encore les dernières élections qui eurent lieu en 1897, dans toute la Croatie. Le gouvernement, pour s'assurer une majorité à la diète d'Agram, se servit de tous les moyens permis et non permis ; de plus, il soudoya des agents provocateurs pour causer des désordres et du scandale lors des élections, de telle sorte qu'à Sjenitchak trois employés du gouvernement furent tués. Le but de ces bagarres était d'anéantir l'esprit de la nation croate. Le tribunal d'Agram condamna à mort onze personnes, mais la Haute Cour réduisit ce nombre à trois. Avant et pendant les élections on interdit la circulation sur la Save et sur quelques grandes routes; des candidats furent arrêtés ; beaucoup d'électeurs empêchés dans leur voyage, de sorte que pour éviter les poursuites

plusieurs d'entre eux furent obligés de se cacher dans des charrettes de foin (le fait s'est passé à Brode, en Slavonie). Mais le comble de toutes ces mesures abominables fut qu'on arrêta aussi des femmes et des jeunes filles, simplement parce qu'elles avaient jeté des fleurs aux candidats de l'opposition. Ajoutez à cela la fusillade monstrueuse du pauvre peuple et vous aurez un tableau exact de la *liberté* des élections croates. Malgré toutes ces atrocités et les mesures les plus arbitraires de la part du gouvernement magyar, l'opposition réussit à faire passer 25 de ses candidats, tous de rang distingué, professeurs, jurisconsultes, membres éminents du clergé — ce qui, dans les conditions actuelles, et sur un total de 88 députés, est un fait significatif [1].

Tous ces événements prouvent que les Slaves en Autriche-Hongrie se sont éveillés. L'ordonnance linguistique est la conséquence de ce mouvement. En vain, les Allemands et les Hongrois (les uns en germanisant les Slaves, les autres en les magyarisant) luttent-ils contre cette ordonnance, ils ne peuvent plus arrêter le torrent puissant des revendications slaves. Les vaillants Polonais eux-mêmes, qui jusqu'à présent s'étaient tenus à l'écart, ont décidé, au congrès de Cracovie, de seconder les efforts de leurs frères slaves. Et cette lutte nationale ne peut avoir pour effet que de contraindre l'Autriche-Hongrie à se transformer en État fédératif.

---

[1] Charles Loiseau, *Le Balkan slave et la crise autrichienne*, p. 177. Paris, 1897.

APPENDICE

Étant allé dernièrement à Budapest y consulter des médecins sur une maladie dont je souffre depuis plusieurs années, j'avais résolu de faire un court séjour à Belgrade et de profiter de cette occasion pour obtenir une audience de S. M. le roi Alexandre Ier. Mon désir fut exaucé et j'eus l'honneur d'être présenté à Sa Majesté.

Je voulais d'abord présenter au roi mes remerciements et mes hommages pour le gracieux accueil qu'il avait bien voulu faire à mon dernier ouvrage : *les Événements politiques en Bulgarie*, etc., et me rendre compte *de visu* de l'état de santé de Sa Majesté, que les ennemis du slavisme représentaient comme ébranlée. Je dis les ennemis du slavisme, car de la santé du jeune roi dépend en grande partie l'avenir de la Serbie.

L'année passée, j'avais eu un entretien avec une des femmes les plus distinguées de la haute aristocratie viennoise, Mme la comtesse de X..., qui prétendait être bien renseignée sur tout ce qui concerne la dynastie actuellement régnante en Serbie. Entre autres choses, elle m'avait dit que le jeune roi Alexandre souffrait

d'une maladie incurable et que sa santé donnait lieu à de graves inquiétudes. Or, je pus me convaincre par moi-même de la fausseté absolue de ces bruits. Lors de mon entretien avec Sa Majesté, je pus constater avec un vif plaisir que le roi Alexandre jouit d'une santé parfaite, qu'il est en pleine possession de ses forces et que son état physique, en général, est excellent. De ce côté, le royaume de Serbie n'a rien à craindre pour sa dynastie.

Le roi me reçut dans son cabinet particulier. J'avais préparé avant d'entrer quelques phrases en serbe pour aborder le roi ; mais l'aspect du jeune monarque si fort, si gai, d'une tenue si virile, produisit sur moi une impression tellement puissante, que je me sentis hors d'état de proférer mes phrases préparées en langue serbe. Mais Sa Majesté me tira de cet embarras en véritable gentleman. Le roi me fit d'abord asseoir, et notre conversation commença en serbe et en bulgare : les deux langues ayant de très grandes affinités, nous pûmes facilement nous comprendre. Il me mit tout de suite à mon aise, par la simplicité de son costume et de son langage ; la modestie de son entourage me causa de même un plaisir inexprimable.

La conversation roula d'abord sur les partis politiques du pays. Le roi me dit qu'en Serbie il n'y a pas de partis au sens strict du mot, et qu'il en était probablement de même en Bulgarie. « Ils ont imité ou plutôt singé les partis politiques de l'Occident. Par exemple, qu'est-ce qui caractérise un chef de parti dans les pays avancés, sinon la naissance, l'ambition, le désir de la gloire, etc. ? Chez nous, c'est l'audace,

l'effronterie, le manque de conscience, le gaspillage des deniers publics. Dernièrement, ajouta le roi, j'étais même forcé de restreindre les libertés de la presse, parce que ce n'était pas une presse patriote, traitant toutes les questions dans l'intérêt du pays, mais une presse ordurière et vénale où les convoitises privées des différents partis s'étalaient à nu, une presse qui ne se souciait nullement de l'intérêt public et des droits du peuple. »

Ces paroles du roi sur les partis politiques prouvent que Sa Majesté a bien étudié la question. Quant à nous, Bulgares, pouvons-nous nous vanter d'une meilleure situation? Non, hélas! nous sommes dans notre pays en présence d'un fouillis inextricable. Nous n'avons de partis purement et proprement politiques; nous n'avons que des factions sans aucun but général, sans aucun plan, sans aucun programme, qui ne poursuivent que des buts exclusivement personnels : la conquête du pouvoir pour leurs chefs et des places pour leurs membres. Tout ministère bulgare, en prenant le pouvoir, fait annoncer à grand bruit par ses journaux qu'il va gouverner le pays rigoureusement selon les lois, qu'il va réaliser dans tous les domaines une stricte économie [1], qu'il garantira une liberté absolue tant pour les élections législatives que pour

[1] Il y aussi en Bulgarie des fonds secrets, mais, depuis 1887, tous les gouvernements qui se sont succédé ont trouvé bon d'empocher ces fonds pour leur propre compte. C'est un vol manifeste. Le ministère actuel, sous lequel la somme de ces fonds a été plus que doublée (330,000 francs), en fera autant sans doute. Le prince sait tout cela, et il ferait acte de patriotisme si, par un moyen quelconque, il voulait mettre un terme à cet abus plus que criant.

les élections municipales, en un mot, qu'il inaugurera une ère de réformes et de prospérité pour la nation. En fait, toutes ces belles promesses restent lettre morte, toutes ces déclamations n'aboutissent qu'à de nouvelles proscriptions.

Dès qu'un ministère quelconque prend le pouvoir, son premier soin est de congédier une partie des employés du gouvernement précédent jusqu'aux simples gendarmes [1], puis de dissoudre l'assemblée nationale et les conseils communaux en remplaçant ces derniers par des commissions provisoires qui servent à préparer les élections des députés pour la Chambre future.

Depuis l'année 1887, il n'y a pas eu d'élections qui ne fussent accompagnées d'effusion de sang, car chaque ministère, après avoir promis la liberté et la légalité, n'a rien de plus pressé que de recruter des bandes organisées.

Comment s'étonner qu'avec un pareil régime les partis organisés fleurissent dans le pays? Tout Bulgare qui désire remplir une fonction publique — et ils sont légion — doit, bon gré mal gré, s'enrôler dans un parti, car autrement il ne peut conserver aucun espoir d'obtenir un emploi quelconque. Comment s'étonner que pendant les élections on se batte jusqu'à la mort? Ce n'est pas seulement pour leurs chefs que les électeurs luttent, c'est surtout pour eux, pour leurs

---

[1] Dans toute la principauté il y a 3,600 gendarmes dont le ministère actuel congédia pour son début 98 p. c., pour la seule capitale, et de 60-70 p. c., pour la province. Ces congédiés sont perdus pour l'agriculture et deviennent des partisans acharnés.

propres intérêts, parfois même pour leur dernier morceau de pain.

Au régime despotique de Stambouloff succéda le ministère Stoïloff, qui amena les finances du pays presque à la faillite. Il conclut avec l'Autriche une convention commerciale pour sept ans, au détriment de la Bulgarie qui doit maintenant pendant quelques années subir un esclavage financier; mais un esclavage plus grand encore le menaçait, si le sultan avait approuvé les conventions sur la conversion des dettes et sur l'achat des chemins de fer rouméliotes.

D'après Stoïloff, l'existence de la Bulgarie serait mieux garantie, si cette dernière restait subordonnée économiquement à l'Autriche [1], car c'est de cette manière seulement qu'elle aurait pu éviter sa soumission politique à la Russie.

Les conventions citées plus haut ayant soulevé la réprobation de tous les Bulgares, on attendait du nouveau ministère Grecoff-Radoslavoff une meilleure solution de la crise financière. Ces espérances furent vite déçues. Le nouveau ministère conclut des conventions encore plus néfastes, et, pour en assurer le vote par la Chambre, il invalida l'élection d'une quinzaine de députés de l'opposition, tout en validant celle de ses partisans illégalement élus. Par l'emprunt hypothécaire unifié de 260 millions de francs, la principauté renonça pour cinq ans à une politique économique indépendante en se soumettant à la sujétion éco-

---

[1] Son expression favorite, qu'il énonça publiquement en maintes occasions, est l' « influence légitime » de l'Autriche.

nomique de la *Deustche Bank* et de la *Länder-Bank*, qui deviennent de la sorte propriétaires exclusifs non seulement des chemins de fer orientaux, mais aussi des chemins de fer d'Anatolie [1]. L'excursion scientifique organisée par ledit groupe sous la direction du consul général allemand à Constantinople, prouve que ces banques ont l'intention de s'emparer des voies de communication de l'Asie Mineure jusqu'au golfe Persique. C'est pourquoi elles s'efforcent de mieux assurer leur situation en Bulgarie, qui offre un passage vers la Turquie. Elles se proposent donc d'acheter les chemins de fer bulgares, tout en se contentant pour le moment de la ligne Tchirpan-Novazagora. Par les conventions en question, la principauté a mis en gage non seulement les lignes ferrées actuellement construites, toutes celles en construction et ses ports, mais encore toutes celles qui pourraient y être construites. En outre, durant une période de cinq années, la Bulgarie sera sans ressources et ne pourra par conséquent rien entreprendre pour l'unification des pays bulgares, pour la simple raison qu'une pareille entreprise coûte de l'argent et que la principauté n'a pas le droit d'en aller chercher ailleurs que dans ces banques, qui ont naturellement le plus grand intérêt à soutenir l'existence de la Turquie et à contribuer à l'extension de l'influence allemande en Orient. D'après

---

(1) Malgré cet emprunt de 260 millions de francs, le gouvernement n'a pu sortir de l'impasse où il s'était jeté. C'est pourquoi il a eu recours à un nouvel emprunt de 40 millions de francs pour lequel il a obtenu de la Chambre l'autorisation d'émettre des bons du Trésor pour une somme égale.

ce qui précède, on comprend facilement la vive émotion, pour ne pas dire la révolution morale, causée dans le pays par la nouvelle du vote des deux conventions susmentionnées [1].

Mais je me suis trop écarté de mon sujet : j'y reviens, Sa Majesté me parla ensuite, en quelques mots, du socialisme en Serbie. « Comment, disait le roi, le socialisme peut-il exister dans un pays où le travail manuel est bien rémunéré, où il y a du terrain sur une surface si étendue qu'elle pourrait nourrir le double de la population actuelle, pourvu que chacun voulût travailler et non faire de la politique dans les cafés et les cabarets? Le socialisme peut gagner du terrain dans les pays occidentaux, où de grandes richesses côtoient l'extrême pauvreté, où les gens meurent souvent de faim dans les rues. Chez nous, au

---

(1) Les conservateurs ont jadis employé le nom du feu prince Alexandre de Battenberg dans un intérêt de parti. Tout le monde en connaît les conséquences fâcheuses. Les ministères d'aujourd'hui font de même.

Le cabinet Stoïloff fit voter par la Sobranié l'emprunt de 290 millions de la *Länder-Bank*. Le sultan ayant refusé sa sanction au traité conclu à cet effet, le ministère dut tomber, tout en faisant attribuer au prince Ferdinand, par son organe, l'initiative de la conclusion de cet emprunt.

Le cabinet actuel imposa à la Chambre un emprunt de 260 millions à des conditions pires que les précédentes. L'état économique et financier du pays empira. Le pays s'indigna. Cependant le ministère Grecoff-Radaslavoff se couvrit en mettant en avant le nom du prince et en lui attribuant le désir de conclure ce traité.

Toutes ces manœuvres sont dangereuses, d'autant plus dangereuses que nous sommes en Orient, pays qui ressemble à un volcan. On le vit en Serbie, quand le mécontentement populaire se traduisit par l'attentat de Knejevitch contre l'ex-roi Milan.

contraire, ajouta le roi, tout le monde, même le plus pauvre paysan, possède sa maisonnette, son champ, son bétail, etc. »

Je pourrais ajouter que nous autres, Bulgares, nous sommes encore plus avancés à cet égard que nos frères serbes. Ce n'est pas seulement le socialisme qui se répand chez nous par des organes spéciaux, mais aussi les idées républicaines qui ont également fondé un journal pour activer leur propagande.

Enfin, notre conversation dériva vers la question macédonienne, qui est la pierre d'achoppement entre la Bulgarie, la Serbie, la Grèce et l'Autriche. Cette dernière est la plus redoutable, car elle a dans toute la Macédoine ainsi que dans l'Albanie des agents provocateurs, et qu'elle s'appuie aussi sur la propagande catholique [1].

L'Autriche corrompt par ses agents des individus

---

[1] L'Église catholique est placée, chez nous, sous la protection de l'Autriche. Pour mieux consolider l' « influence légitime » de l'empire dualiste au double point de vue économique et ecclésiastique, Stoïloff alloua dès 1897 une subvention mensuelle de 350 francs à Menini, sujet étranger, un des jésuites expulsés d'Occident. L'ancien président du conseil puisa dans les fonds secrets les sommes nécessaires. Plus fin que son prédécesseur, M. Grecoff essaya de pensionner le vénérable jésuite, en prenant sur les sommes allouées au clergé ottoman et israélite des sujets bulgares. Mais la haute Cour des comptes déjoua le plan du conseil des ministres en refusant d'approuver leurs ordres de paiement s'ils n'étaient pas accompagnés d'un décret légal. Qu'est-ce donc que ce pays qui subventionne une propagande étrangère au détriment de l'Église nationale? Les Bulgares agiraient sagement en imitant le patriotisme des Serbes, des Roumains et des Grecs. Notons à cette occasion que les membres de la haute Cour des comptes, qui a refusé d'approuver certains comptes illégaux remis par le gouvernement actuel, ont été destitués et remplacés par des instruments dociles à ses ordres.

de différentes nations; elle les excite à la haine, à la discorde pour les pousser à l'émeute et pour profiter ensuite de leur affaiblissement, comme elle a déjà fait en Bosnie et en Herzégovine [1].

Je profitai de cette déclaration pour assurer à Sa Majesté que la Bulgarie désirait vivement une entente entre elle et la Serbie, et j'ajoutai qu'il serait éminemment nécessaire que ces deux États intervinssent ensemble auprès de la Sublime Porte et des grandes puissances signataires du traité de Berlin pour que les réformes stipulées par le traité fussent enfin réalisées en Macédoine, dont la situation actuellement est déplorable. « Quant aux sphères d'influence respective, il est nécessaire, ajoutai-je, que le terrain soit préalablement préparé pour que l'accord soit possible. » Le roi, à en juger par son attitude et ses gestes, semblait approuver mon opinion.

Ayant ainsi épuisé le sujet dont je voulais l'entretenir, je présentai mes hommages à Sa Majesté et pris

---

[1] Pour montrer les tristes résultats de la haine qui anime les uns contre les autres les petits États balkaniques, je veux dire quelques mots d'une scène navrante dont je fus témoin à Semlin. Lassées des vexations insupportables que leur faisait subir l'Autriche, trente familles bosniaques s'étaient décidées à émigrer en Serbie ; mais à leur arrivée à Semlin, la police les somma de regagner leurs domiciles. Les pauvres gens, les larmes aux yeux, répondirent que cela leur était impossible, qu'ils ne pouvaient plus vivre dans leur patrie. Les gendarmes se mirent alors à transporter de force les Bosniaques dans le train de retour. Une bagarre s'ensuivit, au cours de laquelle les gendarmes, s'étant servis de leurs sabres, se trouvèrent vainqueurs, non sans blesser leurs adversaires sans défense, dont l'un mortellement. Force étant restée à la police, les malheureux émigrants furent réexpédiés dans leur pays, accompagnés des lamentations, des cris et des larmes de leurs femmes et de leurs enfants.

congé du roi en le priant de me permettre à l'avenir de lui envoyer mes publications : — ce qu'il m'accorda gracieusement.

Je ne veux pas clore cette notice sans ajouter encore quelques mots. Le temps presse : il faut de toute nécessité que les petits États balkaniques abdiquent cette défiance mutuelle et qu'ils s'arrangent et s'unissent entre eux. La situation politique de l'Europe est aujourd'hui très embarrassée, et les deux ordres de faits qui troublent les relations internationales sont la paix armée et la situation de l'empire ottoman. Par les charges croissantes dont il accable ses sujets, cet empire peut à chaque instant provoquer des émeutes, ce qui pourrait amener une guerre et mettre les grandes puissances aux prises avec des difficultés qu'il ne serait pas aisé de résoudre — à moins que ces puissances ne s'unissent pour trancher pacifiquement la question d'Orient. La situation est très tendue ; l'atmosphère est pour ainsi dire chargée d'électricité et il suffit d'un seul faux pas, de la plus légère étincelle pour que l'orage éclate.

Par sa presse, l'Autriche affirme toujours avec grand fracas qu'elle ne désire que l'indépendance et le développement intérieur des petits États balkaniques [1]. Or, avant de quitter Belgrade, j'ai été témoin d'un incident qui mérite d'être noté, et qui s'est passé au mois d'avril de l'année courante.

---

[1] Selon le journal viennois *Informations*, lié intimement avec les hautes sphères gouvernementales d'Autriche, celle-ci n'a pas besoin de colonie, étant donné que la Macédoine, avec son admirable port de Salonique, forme sa colonie naturelle.

On sait qu'une société autrichienne, la *K. K. Privilegirte Donau-Dampfschifffahrt-Gesellschaft* (Société I. et R. privilégiée de navigation à vapeur sur le Danube), exploitait seule depuis plus d'un demi-siècle, sans concurrence, la navigation du Danube. Depuis une dizaine d'années, des sociétés analogues se sont formées en Russie et en Roumanie et tout récemment encore en Serbie. Quoique la société austro-hongroise, fondée avec de puissants capitaux, eût déjà réalisé tous ses bénéfices et n'eût plus rien à craindre de la concurrence modeste des sociétés des autres pays limitrophes, elle regardait d'un œil très malveillant les essais de ces dernières compagnies et faisait tout son possible pour les paralyser. Elle avait réussi en partie dans ces tentatives honteuses, et maintes entreprises roumaines et serbes avaient succombé ou capitulé dans cette lutte inégale.

C'est sous ces auspices défavorables que des capitalistes serbes se constituèrent en société par actions pour exploiter la navigation danubienne le long de la rive serbe, ainsi que la communication entre Belgrade et Semlin. Cette résolution excita la fureur de la toute puissante société autrichienne, qui regardait le service local entre Belgrade et Semlin comme un monopole lui appartenant. Une série de chicanes s'ensuivit. La société protesta d'abord contre la navigation serbe entre Belgrade et Semlin, mais ce fut naturellement sans résultats. Après cette démarche avortée, elle proposa à la société serbe de lui céder, c'est-à-dire de lui vendre ses bateaux, et essuya encore un refus. Ne voulant pas céder, la société

autrichienne régla son horaire strictement d'après l'horaire serbe et refusa de le remanier, c'est-à-dire refusa d'organiser son service de manière à ce que ses départs ne coïncidassent pas avec ceux des bateaux serbes. Il en résulta que les bateaux autrichiens et serbes circulaient simultanément et diminuaient progressivement le prix du transport pour attirer les voyageurs. La société autrichienne baissa de plus en plus ses tarifs et menaça même de transporter les voyageurs gratis, si la société serbe persistait à trafiquer. Mais la puissante compagnie avait compté sans l'amour-propre, la dignité et le patriotisme serbes. Ces mesures inqualifiables provoquèrent de vives protestations de la part de tous les Serbes, et surtout des citoyens de Belgrade, qui s'unirent dans un sentiment unanime. Tous les journaux serbes, sans distinction de partis, convinrent de combattre ces menées hautaines de la société autrichienne et, comme toujours, la jeunesse patriotique de l'École supérieure se mit à la tête du mouvement. Elle arracha ou lacéra toutes les affiches de la société autrichienne et organisa un véritable contrôle pour conspuer et blâmer ceux des voyageurs qui oseraient mettre le pied sur un bateau autrichien. Les citoyens de Belgrade donnèrent leur concours aux étudiants, et, de plus, les rédacteurs de tous les journaux belgradois retournèrent les permis de voyager gratis, qu'ils avaient reçus de la société autrichienne, et publièrent régulièrement les noms des voyageurs serbes que transporteraient ses bateaux.

Cette unanimité dans la résistance patriotique fait

grand honneur à la population de Belgrade et au peuple serbe ; on peut espérer ainsi que la Société autrichienne de navigation sur le Danube changera sa ligne de conduite et redeviendra plus traitable — à moins qu'elle préfère continuer à trafiquer avec des bateaux vides, car nous avons vu que les Serbes aiment mieux payer un tarif plus élevé à la compagnie serbe que de voyager sur les bateaux autrichiens, même si ces derniers les transportaient gratis.

Velèse (Macédoine), 22 mai 1899.

P. S. — La Bulgarie tout entière s'est préoccupée, pendant ces derniers jours, de la crise ministérielle. Celle-ci s'est terminée, non sans embarras, par la nomination à la présidence du conseil de M. Th. Ivantchoff.

Le parti de Stambouloff, sans chef, appuyait la candidature de M. Grecoff, qui, en réalité, n'est d'aucun parti et qui s'est rendu très impopulaire par sa participation au coup d'État de 1881. Depuis plusieurs années, il avait même renoncé à toute ambition politique, arguant de son âge avancé et de l'importance de ses affaires privées. Mais lorsque le ministère de M. Stoïloff fut obligé de démissionner à cause des conventions dont nous avons déjà parlé dans l'appendice, M. Grecoff accepta immédiatement la proposition du prince de former un nouveau cabinet, constitué le 19/31 janvier 1899.

Dès ce jour, la *presse* l'attaqua, lui reprochant de n'avoir accepté le ministère que dans l'unique but de pouvoir faire voter par le Parlement lesdites conven-

tions et de régler ensuite une affaire litigieuse se montant à 10 millions environ, entre son client Hagénoff et l'État, ainsi que l'affaire de Ganz et Cie, entrepreneur de l'éclairage électrique de la capitale.

En effet, peu de temps après l'entrée de M. Grecoff en fonctions, l'affaire Hagénoff fut soumise plusieurs fois au conseil des ministres, sans résultat, car MM. Radoslavoff et Pecheff s'opposaient contre la solution d'un litige aussi important; ils pensaient que Hagénoff devrait en saisir le tribunal de Sophia. M. Grecoff resta mécontent de l'opposition de ses deux collègues, et ce fut l'origine de leur animosité.

En donnant sa démission, M. Grecoff rappela au prince qu'à son entrée en fonctions son ministère avait proclamé comme principe essentiel, que les emplois officiels ne seraient occupés dorénavant que par des personnes capables, intègres et d'une réputation irréprochable. Or, ces promesses ne furent nullement tenues par le ministre Radoslavoff, qui nommait aux emplois non seulement des personnes d'une réputation douteuse, mais même des criminels ayant déjà subi des condamnations. Radoslavoff avait, aux dernières élections complémentaires, violé les lois et commis des abus de pouvoir, dans le but de faire passer ses partisans. M. Grecoff, ne voulant pas partager la responsabilité de ces illégalités, donna sa démission.

Or, ce même Grecoff, qui apparaît maintenant comme l'adversaire de M. Radoslavoff, approuvait autrefois tout ce qui se faisait ; au lieu de donner sa démission au moment de la vérification des élections

du 25 avril (v.s.), M. Grecoff, d'accord avec M. Radoslavoff, admettait les irrégularités électorales, surtout celle de M. Ivantchoff, actuellement ministre-président, et l'invalidation de quinze députés de l'opposition légalement élus.

Il est donc clair que ce ne sont pas ses principes politiques qui poussèrent M. Grecoff à désapprouver les élections complémentaires, mais bien ses calculs personnels.

Il est vrai que les élections complémentaires du 19 septembre (v. s.) avaient eu lieu sous une pression encore plus grande de la part de l'administration que du temps de M. Stoïloff ; cela avait même causé en plusieurs endroits des collisions sanglantes, mais tous les événements antérieurs ne donnaient pas à M. Grecoff le droit de se plaindre.

S'il eût donné sa démission après les élections du 25 avril, il se serait justifié de toutes les attaques de l'opposition ; mais on sait qu'il était allé avec le ministre de l'intérieur, M. Radoslavoff, à Bresnik, afin de réduire à néant l'élection d'un député de l'opposition légalement élu. Les bulletins de vote de cette élection ayant disparu, une nouvelle élection s'imposa, et le sous-préfet dut, à tout prix, faire élire M. Ivantchoff, qui avait déjà échoué dans trois collèges électoraux. Tous les électeurs influents furent arrêtés ; la police et les troupes empêchèrent brutalement l'opposition de prendre part au vote, en empêchant les membres de ce parti d'entrer dans la salle.

C'est ainsi, d'ailleurs, qu'avait agi naguère l'ex-premier ministre Stoïloff en invalidant l'élection de

M. Zankoff, légalement élu à Bella-Zlatina, et en faisant élire M. Tontcheff, son collègue au ministère, qui cependant refusa.

Nous profitons de cette occasion pour attirer l'attention de nos lecteurs sur un livre nouvellement paru, sur *la Bulgarie et les Bulgares*, par un Italien, professeur de langue sanscrite, M. Angelo Gubernatis.

En parlant de son livre, *le Mir* (la paix), organe de M. Stoïloff, prétend que cet ouvrage serait meilleur si l'auteur eût consulté les documents historiques du pays, au lieu de se baser exclusivement sur les ouvrages d'un publiciste macédonien, qui est fier, dirons-nous, entre parenthèse, d'avoir vu le jour dans la patrie d'Alexandre le Grand.

A ce sujet nous nous permettons de penser que si, à l'époque du voyage de M. le comte Gubernatis à Sofia, le premier ministre eût complété sa générosité envers M. Gubernatis, en lui fournissant les documents historiques dont parle *le Mir*, il eût été, à l'endroit de M. Stoïloff, moins partial et plus véridique.

La Bibliothèque
Université d'Ottawa
Echéance

The Library
University of Ottawa
Date Due

MAR 0 5 1987
MAR 1 8 1987
MAR 2 9 1987
0 5 1988
FEB 2 2 1988
MAR 0 2 1988
MAR 1 4 1988
MAR 1 0 1988
22 JAN. 1994
12 JAN. 1994

GF

a39003 003485405b

DB 34 .C7D73 1900
DRANDAR, ANTON GEORGIE
SITUATION DES SLAVES E

CE DE 0034
.C7D73 1900
COO DRANDAR, ANT SITUATION
ACC# 1375802

Les Reliures Car
TEL: (819) 686-2059
(MTL) 861-7768